

Délibérations du Bureau syndical – compétence générale - du 19 juin 2026

2026-038	Désignation des représentations auprès des instances et des organismes extérieurs
2026-039	Désignation des représentants auprès du LEADER
2026-040	Convention avec RTE
2026-041	Projet éolien de Ventajou
2026-042	Mise à jour du tableau des effectifs
2026-043	Recrutement d'un rédacteur
2026-044	Recrutement d'un animateur pour la Charte Forestière de Territoire
2026-045	Recrutement d'un animateur pour NATURA 2000
2026-046	Recrutement d'un technicien pour les Obligations Légales de Débroussaillage
2026-047	Contrat Spécifique mission énergie
2026-048	Appel à Manifestation d'Intérêt « Adapt Bâti Confort » pour l'adaptation de la Maison du PNRGC aux conditions estivales
2026-049	Plateforme d'approvisionnement alimentaire « L'Aveyron sur la table »
2026-050	Entreprendre au cœur des territoires OCCRE – Consortium ADEFPAT
2026-051	Marque Valeurs Parc naturel pour Séjours Sud Randos et Gîte Maison de Vignes
2026-052	Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 – sites de l'Aveyron pour 2026
2026-053	Action EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) : Projet territorial de synergies inter-entreprises
2026-054	Subvention FNADT pour le projet LAINE
2026-055	Subvention FNADT pour le projet Adaptation au changement climatique des activités de pleine nature
2026-056	Subvention FNADT pour le projet pierres sèches
2026-057	Subvention FNADT pour le projet Train de l'Aubrac
2026-058	Subvention FNADT pour le dossier Mobilité
2026-059	Ingénierie CTO

Délibération PNRGC n°2026-038 du Bureau syndical du 19 juin 2026

Représentations du Parc naturel régional des Grands Causses

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Les membres du Bureau Syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à désigner des représentants auprès de diverses instances ou organismes extérieurs à la suite du renouvellement du Comité syndical du Parc.

Où cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional des Grands Causses adoptent à l'unanimité la représentation du Parc auprès de diverses instances ou organismes extérieurs telle que présentée dans le tableau en annexe.

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide le tableau des représentations et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_038-DE
Reçu le 23/06/2026



Représentation du Parc naturel régional des Grands Causses au sein des instances et organismes extérieurs

2026

Bureau Syndical du 19 juin 2026

Organisme/Instance	Représentation	Désignation
ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires)	1 représentant titulaire	Fabrice FRAYSSINET
	1 représentant suppléant	Emmanuelle GAZEL
Agence de développement touristique de l'Aveyron (Assemblée générale)	1 représentant	Christophe SAINT-PIERRE
ARB (Agence régionale pour la Biodiversité)	1 représentant	Christophe LABORIE
AREC (Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie)	1 représentant	Séverine PEYRETOUT
Association de préfiguration pour la création d'une plateforme d'approvisionnement alimentaire territoriale de l'Aveyron	2 représentants	Emmanuelle GAZEL Sophie PRADEL
Assemblée des Territoires Région Occitanie	2 représentants	Séverine PEYRETOUT Cyril TOUZET
	CODEV	
	CODEV	
Association Aveyron Énergie-Bois (Conseil d'administration)	1 représentant	Jean Luc MALET
ATMO Occitanie	1 représentant	Cyril TOUZET
Aveyron Ambition Attractivité (Assemblée générale)	1 représentant	Fabrice FRAYSSINET
Aveyron Culture	1 représentant	Gaëlle LEVEQUE
Aveyron Ingénierie	1 représentant titulaire	Fabrice FRAYSSINET
C3R (Conseil d'orientation et de coordination (COC) du Centre de Ressources du Rayon de Roquefort)	1 représentant suppléant	Clément CARLES
	1 représentant	Sophie PRADEL
CAUE de l'Aveyron (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Aveyron) (Assemblée générale)	1 représentant	Lola MORLIER
CAUSSES ENERGIA	1 représentant	Séverine PEYRETOUT
CDESI (Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires)	1 représentant	Jacques ARLES
Comité Régional de la Biodiversité	1 représentant titulaire	Christophe LABORIE
	1 représentant suppléant	Jerome MOURIES
Commission de sélection des offres du Parc Commission d'Appel d'Offres du Parc	Le Président	Emmanuelle GAZEL
	5 membres titulaires	Jacques ARLES
		Cyril TOUZET
		Fabrice FRAYSSINET
		Christophe SAINT-PIERRE
		Jean-Luc MALET
	5 membres suppléants	Christophe LABORIE
		Claude ASSIER
		Gaëlle LEVEQUE
		Monique ALIES
		François LEROY

Organisme/Instance	Représentation	Désignation
Conseil d'exploitation de la régie du SPANC	Le Président	Emmanuelle GAZEL
	3 membres	Fabrice FRAYSSINET
		Jacques ARLES
		Jerome MOURIES
Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	1 représentant titulaire	Cyril TOUZET
	1 représentant suppléant	Jacques ARLES
Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites		
• Formation spécialisée « SITES ET PAYSAGES »	1 représentant titulaire	Cyril TOUZET
	1 représentant suppléant	Christophe SAINT-PIERRE
• Formation spécialisée « UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES »	1 représentant titulaire	Cyril TOUZET
	1 représentant suppléant	Christophe SAINT-PIERRE
• Formation spécialisée « ENERGIE EOLIENNE »	1 représentant titulaire	Cyril TOUZET
	1 représentant suppléant	Jacques ARLES
Commission locale de l'eau du SAGE Tarn amont	1 représentant	Lionel COSTECALDE
Commission locale de l'eau du SAGE Lot amont	1 représentant	Sébastien CROS
Commission locale de l'eau du SAGE Viaur	1 représentant	Bastien CLUZEL
CPIE du Rouergue (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue) (Conseil d'administration)	2 membres titulaires	Martine RODRIGUEZ
	2 membres suppléants	Séverine PEYRETOU
		Sophie PRADEL
		Jacques ARLES
Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes (Conseil d'administration)	1 représentant titulaire	Guilhem PRAX
	1 représentant suppléant	Jean Marc RABIER
Fédération des Parcs naturels régionaux de France	Le Président ou son représentant (mandaté à cet effet)	Emmanuelle GAZEL
	1 autre représentant	Christophe SAINT-PIERRE
Fédération des SCoT	Le Président	Emmanuelle GAZEL
	1 représentant suppléant	Cyril TOUZET
Géoparc Terres d'Hérault (Comité stratégique)	1 représentant titulaire	Fadilha BENAMMAR KOLY
	1 représentant suppléant	Sophie PRADEL
InterParcs Occitanie (Assemblée générale)	Le Président ou son représentant (mandaté à cet effet)	Emmanuelle GAZEL
	1 autre représentant	Gaelle LEVEQUE
IPAMAC (Association Inter PARcs MAssif Central)	2 représentants titulaires	Emmanuelle GAZEL
		Clément CARLES
	1 représentant suppléant	Gaëlle LEVEQUE
SCIC Mobilib	1 représentant titulaire	Emmanuelle GAZEL
SMICA (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises)	1 représentant	Marina VIDAL
		CONDOMINES
UPRA Lacaune (Unité Pour la Race Lacaune) (Assemblée générale)	1 représentant	Sophie PRADEL

Délibération **PNRGC n°2026-039** du Bureau syndical du 19 juin 2026

Désignation de représentants au Comité de programmation LEADER 2023-2027

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES – Monique ALIES – Emmanuelle GAZEL – Gaëlle LEVEQUE – Fabrice FRAYSSINET – Jean-Luc MALET – Jérôme MOURIES – Marina VIDAL-CONDOMINES – Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES – Claude ASSIER – Sophie PRADEL – Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu le règlement (UE) n° 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant les règles relatives à la politique agricole commune ;

Vu le programme européen LEADER 2023-2027, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ;

Vu la convention signée le 24 avril 2024 entre la Région Occitanie, autorité de gestion du FEADER, et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses relative à la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire ;

Vu la délibération n°2024-049 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses en date du 21 juin 2024 portant désignation des représentants du Comité de programmation LEADER 2023-2027 ;

Considérant que le GAL Grands Causses Lévézou, porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, constitue un outil essentiel de soutien au développement local en milieu rural, en mobilisant les crédits européens au service de projets innovants et ancrés territorialement ;

Considérant que le bon fonctionnement du Comité de programmation est indispensable pour permettre l'instruction et la sélection des projets déposés dans le cadre du programme LEADER ;

Considérant que des changements survenus suite aux élections communautaires et aux élections du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses rendent certaines nominations caduques ou inopérantes ;

Considérant qu'il convient de garantir la régularité juridique du Comité de programmation ainsi que la continuité de son fonctionnement ;

Il est proposé de désigner 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au sein du Comité de programmation LEADER 2023-2027.

Sont désignés :

Représentants titulaires :

- Mme Emmanuelle GAZEL
- M. Clément CARLES
- M. Christophe LABORIE
- M. Jacques ARLES
- M. Christophe SAINT-PIERRE
- M. Cyril TOUZET

Représentants suppléants :

- M. Jean luc MALET
- Mme Christine SAHUET
- Mme Sophie PRADEL
- Mme Séverine PEYRETOUT
- Mme Fadilha BENAMMAR-KOLY
- Mme Gaelle LEVEQUE

Les représentants ainsi désignés siégeront pour la durée restant à courir de la programmation LEADER 2023-2027.

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_039-DE
Reçu le 23/06/2026

Convention RTE - PNRGC

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

La convention nationale de partenariat entre la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FNP NRF) et RTE, a été renouvelée le 21 octobre 2022 pour une période de trois ans. Elle poursuit la démarche de concertation et de dialogue engagée depuis plusieurs années et facilite les actions d'intérêt commun, notamment en matière de paysage, de biodiversité et d'aménagement équilibré du territoire.

Dans le prolongement de l'accord signé entre RTE et la FNP NRF, la présente convention a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre par RTE et le PNRGC sur le territoire :

- Permettre la compréhension et la connaissance réciproque des enjeux respectifs
- Mettre en œuvre une politique commune de développement durable des territoires en vue de :
 - Améliorer la connaissance et le suivi biologique des emprises des ouvrages et de leur incidence sur les paysages, la faune et la flore (études et suivis)
 - Maîtriser les effets environnementaux générés par un projet d'adaptation du réseau de transport d'électricité ou par l'exploitation des lignes électriques, tout en garantissant leur intégrité
 - Favoriser une gestion durable et exemplaire des ouvrages et de leurs emprises, tout particulièrement dans les zones d'intérêt paysager et écologique, notamment lors des travaux d'exploitation et de sécurisation et pour la gestion des accès.

Objectifs

Le PNRGC et RTE s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Echanges de données et d'informations : Géoréférencement des ouvrages du réseau de transport d'électricité ;
 - Informations relatives à la biodiversité et notamment un inventaire des zones particulières (ex : espaces d'intérêt écologiques, habitat d'intérêt communautaire, zones humides, landes, pelouses) ;
 - Données relatives à l'occupation des sols, permettant plus particulièrement d'affiner la gestion des tranchées forestières ;
 - Informations relatives aux chantiers et projets devant se dérouler sur le territoire du parc, comprenant une analyse des préconisations pouvant être mises en œuvre pour préserver la biodiversité.
- Aménager et gérer des espaces permettant la préservation ou le développement de la biodiversité situés sous ou à proximité immédiate des ouvrages de RTE. Par exemple, il pourra s'agir d'ouvrir des espaces linéaires par le contrôle de la végétation arbustive envahissante et ainsi aménager des corridors propices au sein des milieux environnants majoritairement boisés. Ceci, afin de favoriser :
 - Une plus grande biodiversité ;
 - La lutte contre les incendies ;
 - Un accès facilité aux territoires pour les activités agricoles dans le respect des règles de sécurité et des contraintes d'exploitation relatives aux installations électriques.

VOTE :	Pour : 12	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_040-DE
Reçu le 23/06/2026



Le réseau
de transport
d'électricité



Convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional des Grands Causses et RTE

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

Entre les soussignés :

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses, établissement public, 71 boulevard de l'Ayrolle, BP 50126, 12101 Millau Cedex,

représenté par sa Présidente, **Madame Emmanuelle GAZEL**, dûment habilitée à cet effet,

ci-après dénommé « **le PNRGC** » d'une part,

Et

RTE, Réseau de transport d'électricité, Société Anonyme à conseil de surveillance et directoire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé immeuble Window, 7 C, place du Dôme – 92073 Paris La Défense Cedex,

représenté par son Délégué RTE Sud-ouest, **Monsieur Jérôme RIEU**, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée « **RTE** », d'autre part

Le PNRGC et RTE pouvant être nommés ci-après individuellement « **Partie** » ou collectivement « **Parties** ».

Préambule

Créé en octobre 1995, le **PNRGC** regroupe 119 communes réparties à cheval sur les départements de l'Aveyron et de l'Hérault.

Le PNRGC couvre un territoire de 380 000 ha, ce qui représente un périmètre d'intervention d'environ 86 000 habitants.

Le PNRGC est un acteur essentiel en ce qui concerne la résilience au changement climatique, ainsi que de l'attractivité, et du développement sociétal. Il a ainsi été un animateur des politiques territoriales contribuant à des documents de planification essentiels, comme le « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT), pour l'aménagement durable du territoire à l'horizon 2042, mais aussi avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), pour la transition écologique du territoire à l'horizon 2050. Le PNRGC dispose dans sa Charte 2024-2039 d'objectifs stratégiques, visant à engager le PNRGC dans une politique énergétique forte basée sur trois priorités : réduire la consommation énergétique, favoriser la production d'énergies renouvelables et développer l'attractivité. Les grandes missions du

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_040-DE
Reçu le 23/06/2026

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

PNRGC sont inscrites dans la Charte 2024-2039 et s'articulent autour de 3 axes : protéger, développer et aménager, comprenant pour ce dernier axe l'ambition de construire un territoire à énergie positive.

La localisation géographique des sites de production dans le PNRGC, est indispensable pour disposer de données nécessaires permettant d'appréhender l'ensemble des problématiques énergie-climat du territoire.

Le territoire du PNRGC présente une diversité de paysages qui résulte de la variété des situations topographiques et climatiques. Cette diversité est le support d'une biodiversité riche ainsi que d'activités socio-économiques variés (agriculture, économie sociale et solidaire, activités de pleine nature...). Le PNRGC est ainsi engagé dans la gestion durable des espaces agricoles et forestiers et de la biodiversité qui y est associée. Cet engagement se traduit par des actions visant à la connaissance et la préservation du patrimoine naturel (dont l'eau) mais aussi la gestion des mutations de l'espace et des paysages ruraux.

Dans ce cadre, la connaissance des infrastructures électriques aériennes et souterraines, leur maintenance et leurs évolutions sont importantes pour s'assurer d'un développement maîtrisé au regard des enjeux environnementaux et sociétaux du territoire.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, remplit des missions de service public définies aux articles L 321-6 et suivants du Code de l'énergie et a notamment pour missions :

- D'assurer le développement, l'exploitation et l'entretien du réseau public de transport d'électricité français (RPT), constitué principalement d'ouvrages de tension supérieure ou égale à 50 kV ;
- De veiller à l'équilibre, à tout instant, des flux d'électricité sur le réseau public de transport d'électricité, ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau en tenant compte des contraintes techniques pesant sur celui-ci dans le respect de l'environnement.

RTE s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de sa relation à l'environnement et assure la gestion du RPT dans le souci permanent de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, développer des démarches intelligentes pour plus de biodiversité, et a l'ambition d'être exemplaire dans l'utilisation de l'énergie.

Les cartographies RTE sont listées en annexe 2.

La convention nationale de partenariat entre la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FNP NRF) et RTE, a été renouvelée le 21 octobre 2022 pour une période de trois ans. Elle poursuit la démarche de concertation et de dialogue engagée depuis plusieurs années et facilite les actions d'intérêt commun, notamment en matière de paysage, de biodiversité et d'aménagement équilibré du territoire.

Dans le prolongement de l'accord signé entre RTE et la FNP NRF, la présente Convention a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre par les Parties, sur le territoire du PNRGC :

- Permettre la compréhension et la connaissance réciproque des enjeux respectifs de chaque

Partie ;
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_040-DE
Reçu le 23/06/2026

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

- Mettre en œuvre une politique commune de développement durable des territoires en vue de :
 - Améliorer la connaissance et le suivi biologique des emprises des ouvrages et de leur incidence sur les paysages, la faune et la flore (études et suivis) ;
 - Maîtriser les effets environnementaux générés par un projet d'adaptation du réseau de transport d'électricité ou par l'exploitation des lignes électriques, tout en garantissant leur intégrité ;
 - Favoriser une gestion durable et exemplaire des ouvrages et de leurs emprises, tout particulièrement dans les zones d'intérêt paysager et écologique, notamment lors des travaux d'exploitation et de sécurisation et pour la gestion des accès.

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

Article 1 – Objet de la Convention

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Echanges de données et d'informations :
 - Géoréférencement des ouvrages du réseau de transport d'électricité ;
 - Informations relatives à la biodiversité et notamment un inventaire des zones particulières (ex : espaces d'intérêt écologiques, habitat d'intérêt communautaire, zones humides, landes, pelouses) ;
 - Données relatives à l'occupation des sols, permettant plus particulièrement d'affiner la gestion des tranchées forestières ;
 - Informations relatives aux chantiers et projets devant se dérouler sur le territoire du parc, comprenant une analyse des préconisations pouvant être mises en œuvre pour préserver la biodiversité.
- Aménager et gérer des espaces permettant la préservation ou le développement de la biodiversité situés sous ou à proximité immédiate des ouvrages de RTE. Par exemple, il pourra s'agir d'ouvrir des espaces linéaires par le contrôle de la végétation arbustive envahissante et ainsi aménager des corridors propices au sein des milieux environnants majoritairement boisés. Ceci, afin de favoriser :
 - Une plus grande biodiversité ;
 - La lutte contre les incendies ;
 - Un accès facilité aux territoires pour les activités agricoles dans le respect des règles de sécurité et des contraintes d'exploitation relatives aux installations électriques.

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

Article 2 – Mise en œuvre

2.1 Mise à disposition de données

Les Parties conviennent d'échanger l'ensemble des informations cartographiques utiles à l'exécution de la présente Convention sur support informatique. La précision des données sera mentionnée dans les métadonnées ou sur une fiche associée. Les informations cartographiques concernant le RPT sont pour leur part limitées au tracé des ouvrages et à leur nature (aérien ou souterrain).

Les Parties garantissent réciproquement la confidentialité des données transmises.

Les données échangées sont destinées à un usage interne des Parties. Toute diffusion éventuelle à des tiers fait l'objet d'un accord préalable écrit, signé par le PNRGC et RTE, précisant l'objet à diffuser, le but de sa diffusion, les destinataires, ainsi que le nombre d'exemplaires.

RTE met en ligne ses données numériques sur la plate-forme Open Data Réseaux Energie (ODRE) en téléchargement sous licence ouverte (Etalab). Le PNRGC peut télécharger directement ces données et métadonnées associées, en se connectant sur cette plateforme (voir annexe 2).

RTE s'engage à participer, dans la mesure du possible, à la collecte de données naturalistes en transmettant toutes informations, données, photographies susceptibles d'être utiles au PNRGC, acquises dans le cadre de ses prospections et observations de terrain ou visites de lignes. En outre, RTE s'engage à verser l'ensemble des données naturalistes collectés par ses prestataires ou en régie à la base de données nationale Depobio.

2.2 Biodiversité

Sur la base du croisement entre les données relatives à la biodiversité et celles relatives aux ouvrages de transport d'électricité, des secteurs à enjeux pourront être cartographiés conjointement par RTE et le PNRGC. Le territoire concerné est celui du PNRGC complété des secteurs élargis des sites Natura 2000 dont le PNRGC est animateur.

Le PNRGC pourra alors proposer des sites pouvant faire l'objet d'aménagements particuliers, favorables à la biodiversité ainsi qu'un plan de gestion associé.

Lorsque ces propositions seront validées d'un commun accord par les Parties, le PNRGC pourra contacter les propriétaires concernés afin de recueillir leur autorisation écrite à transmettre à RTE.

Afin de permettre à RTE d'assurer normalement et à tout moment les opérations d'entretien et de maintenance de ses ouvrages, les aménagements devront répondre aux exigences de RTE :

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_040-DE
Reçu le 23/06/2026

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

- laisser un accès libre aux pylônes pour le personnel et les véhicules d'entretien et de réparation ;
- laisser la circulation libre entre les pieds de pylônes et à leurs abords ;
- limiter la pousse de la végétation à 2 mètres de hauteur à l'intérieur des pylônes et à la hauteur des cheminées en béton dans un rayon de 1 mètre autour de celles-ci ;
- laisser une bande d'accès libre en lisière de tranchées forestières pour le passage des engins d'élague.

Chaque projet d'aménagement fera l'objet d'une convention dédiée.

2.3 Travaux

Lors du Comité de coordination annuel ou lors de réunions spécifiques, RTE et le PNRGC s'engagent à s'informer mutuellement des travaux et opérations programmés sur le territoire.

RTE veillera notamment à présenter la liste annuelle des travaux prévus sur le territoire du PNRGC en précisant les périodes et les modalités d'intervention envisagées.

Ces derniers seront analysés soit en fonction des projets présentés, soit par type de travaux par le PNRGC qui pourra proposer des préconisations en matière de respect des prescriptions environnementales de la zone identifiée.

RTE s'engage à ce que les prestataires en charge des travaux non communiqués au cours de l'information annuelle informent le Parc au plus tôt (au moins 3 jours ouvrés) du secteur et des périodes prévues pour leur réalisation afin de laisser le temps aux agents du PNRGC de pouvoir réaliser leur analyse des projets.

Par ailleurs, lors du lancement d'un projet de développement structurant, il pourra être prévu une réunion spécifique permettant aux Parties d'échanger en amont notamment sur les aspects suivants :

- Présentation du projet
- Emplacement ou fuseaux envisagés
- Impacts et enjeux possibles
- Identification des acteurs
- Identification des contraintes environnementales

Dans le cadre de l'enjeu du développement des énergies renouvelables, le S3REnR fait l'objet d'échanges entre RTE et le PNR, que ce soit à l'occasion de son élaboration ou dans le cadre du suivi du schéma et des projets associés.

2.4 Actions de sensibilisation réciproque

Les Parties engageront des actions de sensibilisation de leurs personnels afin de renforcer leur connaissance mutuelle et faciliter leurs échanges réciproques.

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

Le PNRGC associera le personnel de RTE à des journées de sensibilisation à l'environnement et à la connaissance de chacune des zones sensibles ou organisera des actions de communication spécifiques en tant que de besoin.

RTE organisera, à l'attention du PNRGC, des journées de sensibilisation en précisant son organisation et ses missions fondamentales afin de faire comprendre les impératifs opérationnels de son activité. RTE veillera également à participer au Conseil de développement organisé par le PNRGC.

Article 3 – Pilotage et suivi de la Convention

Le pilotage de la Convention est assuré conjointement par le PNRGC et par RTE.

Pour le PNRGC, le contact est : Sébastien PUJOL, Directeur

Pour RTE, le contact est : François CAMERLYNCK, Directeur des Affaires Publiques Occitanie.

Un Comité de suivi, composé de représentants des deux Parties, est constitué. Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents ou de leurs représentants.

Ce Comité de suivi a pour missions :

- De faire un point sur les activités de chaque Partie pouvant impacter l'autre Partie et notamment les projets de développement du réseau de transport d'électricité ;
- De s'assurer de la mise en œuvre de la présente Convention.

Pour ce faire, le Comité de suivi se réunit, à minima une fois par an.

Le Comité de suivi peut décider d'inviter à ses réunions toute personne dont les représentants des Parties estimeront, d'un commun accord, l'audition ou le concours utile.

Article 4 – Usage des informations transmises

De manière générale, chaque Partie s'engage à garder confidentielles les informations qui lui seront communiquées par tous moyens et supports et dans le cadre du Comité de suivi. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations accessibles au public.

La liste des informations confidentielles est fixée par le décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_040-DE
Reçu le 23/06/2026

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

transport ou de distribution d'électricité, pris pour l'application des articles 16 et 20 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Il est rappelé, par ailleurs que RTE est tenue à une obligation légale de confidentialité prévue à l'article L. 111-72 Code de l'Energie.

Article 5 – Durée de la Convention

La présente Convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et est conclue pour une durée de trois ans, sauf résiliation effectuée selon les modalités suivantes : chaque Partie pourra résilier la présente Convention par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'autre Partie moyennant un préavis de 30 jours avant sa date anniversaire. La résiliation, quel qu'en soit le motif, ne pourra donner lieu au versement d'aucune indemnité.

Article 6 – Dispositions diverses

Les annexes jointes font parties intégrantes de la Convention.

La présente Convention peut être modifiée et complétée par avenant signé conjointement par les Parties.

Article 7 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation de la présente Convention devra faire l'objet d'une recherche de conciliation à l'initiative de la Partie la plus diligente.

En cas d'échec, les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Millau, le --- :--- 2026

En deux exemplaires originaux,

Pour le PNRGC

Pour RTE

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » et tampon de la structure

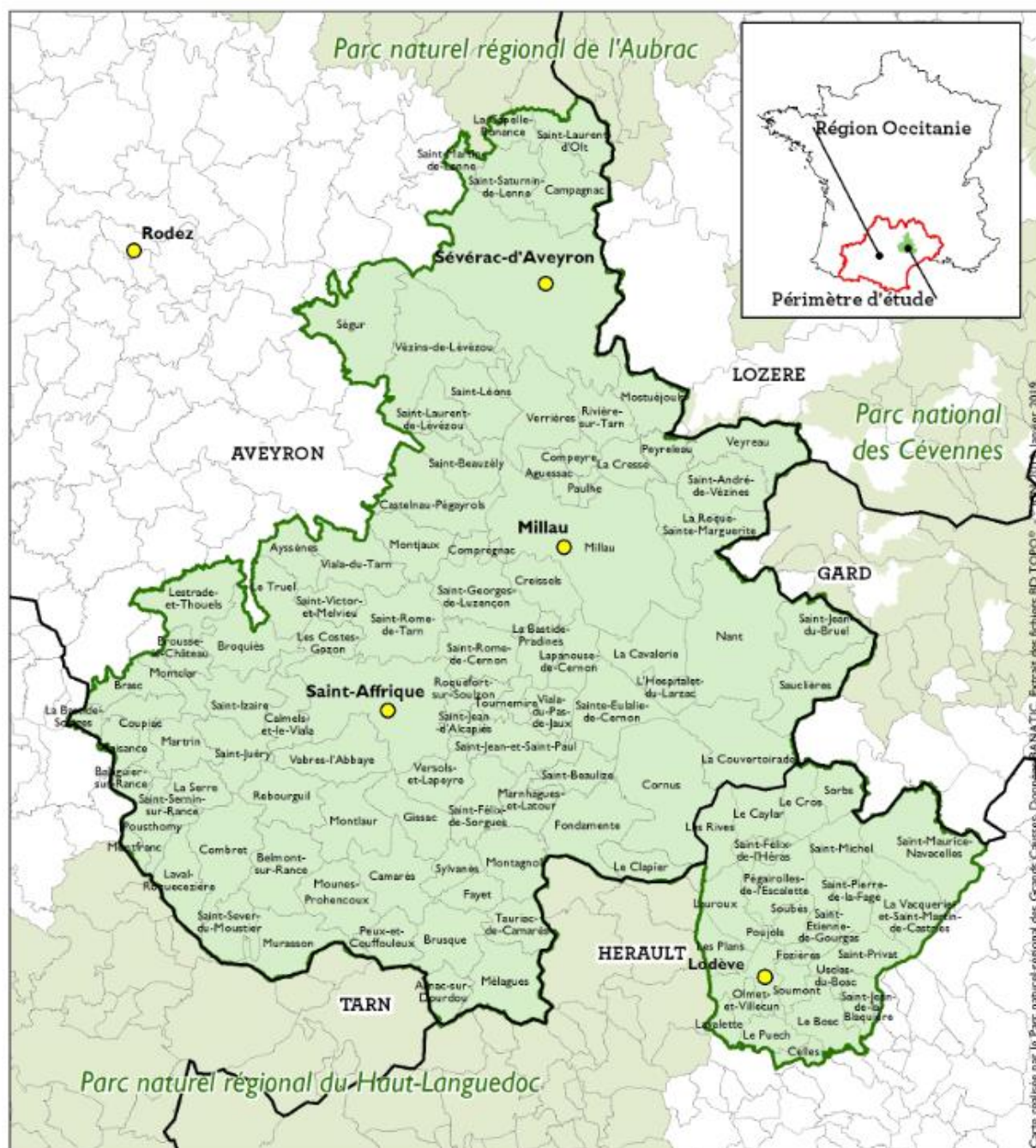
La Présidente du PNRGC
Emmanuelle GAZEL

Le Délégué RTE Sud Ouest
Jérôme RIEU

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_040-DE
Reçu le 23/06/2026

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

Annexe 1 : Périmètre du PNRGC



Légende

- | | |
|---|--|
| Périmètre d'étude | Limites départementales |
| Périmètre des Parcs naturels régionaux et Parc national limitrophes | Région Occitanie |
| Limites communales | |

0 5 10 20 Kilomètres



**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

La cartographie RTE est mise à disposition en Open sources sur ODRE avec

- *La cartographie des lignes aériennes : Lignes aériennes RTE – nouveau découpage (au 10 juin 2024) — Open Data Réseaux Énergies (ODRE) (opendatasoft.com) (aller dans l’onglet export, et visu disponible ici : Réseau RTE (arcgis.com))*
- *La cartographie des pylônes : Pylônes RTE (au 10 juin 2024) — Open Data Réseaux Énergies (ODRE) (opendatasoft.com)*
- *La cartographie des lignes souterraines : Lignes souterraines RTE – nouveau découpage (au 10 juin 2024) — Open Data Réseaux Énergies (ODRE) (opendatasoft.com)*
 - *La cartographie des lignes aériennes : Lignes aériennes RTE – nouveau découpage (au 10 juin 2024) — Open Data Réseaux Énergies (ODRE) (opendatasoft.com) (aller dans l’onglet export, et visu disponible ici : Réseau RTE (arcgis.com))*
 - *La cartographie des pylônes : Pylônes RTE (au 10 juin 2024) — Open Data Réseaux Énergies (ODRE) (opendatasoft.com)*
 - *La cartographie des lignes souterraines : Lignes souterraines RTE – nouveau découpage (au 10 juin 2024) — Open Data Réseaux Énergies (ODRE) (opendatasoft.com)*

Annexe 2 : Liste des interlocuteurs désignés du Comité de Coordination

Pour faciliter les échanges entre les Parties, et notamment du fait de la multiplicité d’acteurs et de domaines d’intervention, il est convenu d’identifier des interlocuteurs privilégiés pour le suivi de la Convention.

Pour RTE Sud-Ouest :

- Pilote de la Convention : Directeur des Affaires Publiques : François CAMERLYNCK (Tél : 05 61 14 92 15 / 06 26 53 26 92) – francois.camerlynck@rte-france.com
- Correspondants en fonction des domaines d’interventions :
 - Maintenance Département de l’Aveyron : GMR Massif Central Ouest – Laurent Propetto
 - Maintenance Département de l’Hérault : GMR LARO – Benoit CHAUCHART –
Coordonnateur environnement – benoit.chauchart@rte-france.com – 06 69 24 10 60
 - CRPT (Centre Réseaux Projets Terrestres) Toulouse : Stéphane CALLEWAERT (Tél : 05 61 31 45 17 / 06 82 80 31 44) – stephane.callewaert@rte-france.com
 - CRPT Marseille : Isabelle RAYBAUD (Tél : 04 88 67 43 04 / 06 86 75 80 05) –
isabelle.raybaud@rte-france.com
 - Biodiversité : Sandra FRESNEDO (Tél : 05 61 31 42 66 / 07 63 22 79 58) –
sandra.fresnedo@rte-france.com
 - Aménagement Durable de la Végétation et agriculture : Céline KNIPPER (Tél : 06 66 69 52 94) – celine.knipper@rte-france.com

**Convention de partenariat entre
le Parc Naturel régional des Grands Causses
et RTE**

- Communication : Angela BLEAHU (Tél : 06 74 47 64 11) – angela.bleahu@rte-france.com
- SIG : Mikaël LE LAY (Tél : 05 61 31 41 86 / 07 62 82 19 76) – mikael.le-lay@rte-france.com

Pour le PNRGC :

- Pilote de la Convention : Directeur Général, Sébastien PUJOL
- Correspondant Biodiversité : Directeur Général Adjoint, Laurent DANNEVILLE
- Correspondant Energie et aménagement : Directeur Général Adjoint, Arnaud SANCET

Annexe 3 : Modèle de fiche-action

- 1 Identification des secteurs sensibles et impacts des ouvrages du RPT**
- 2 Concertation préalable aux travaux**
- 3 Description des aménagements**
- 4 Délais d'exécution des travaux**
- 5 Responsabilité**
- 6 Financement de l'aménagement**
- 7 Durée de la fiche action**
- 8 Suivi (s)**

Projet Eolien Ventajou

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Consciente des enjeux de transition énergétique pour son territoire travaillés avec l'appui du PNRGC, notamment lors de l'élaboration de son Plan Climat, la commune de Sévérac d'Aveyron s'est fixée des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables. En matière d'éolien, la commune a conditionné son soutien au développement d'un nouveau parc à plusieurs critères, dont la localisation en extension du parc éolien existant, le partage avec le territoire des retombées économiques et la concertation forte autour du projet avec les habitants de la commune en particulier.

En gardant ces exigences en tête, la commune a entamé des négociations avec la société QEnergy France qui détient du foncier dans une zone propice en prolongement du parc éolien existant de Ventajou.

Ce projet de développement en extension du parc existant de Ventajou est intégré dans la charte du PNR des Grands Causses dans le schéma des zones potentielles des projets éolien et figure au Plan de Charte.

Le projet est également intégré dans le PLUI de la communauté de communes Causses à l'Aubrac

La réalisation des études environnementales et paysagères sur ce projet doit permettre d'établir les mesures à prendre, dans le respect des préconisations de la DREAL

Objectifs

Dans le cadre du montage du projet la commune a obtenu que 19% du capital social de la future société de projet puissent être détenus par des acteurs locaux, dès la phase développement. A ce titre la SEM Causses Energia pourrait participer au capital et intégrer la société de projet.

A la signature du Pacte Associé du 11 décembre 2025, le capital social de la société de projet est détenu par Q Energy France (51 %), la commune de Sévérac d'Aveyron (30%), l'AREC Occitanie (12%) et Énergie Partagée (7%).

A l'issue de la phase de développement, la SEM Causse Energia et l'AREC ont convenu d'un rachat d'une partie des parts de l'AREC par la SEM Causse Energia à valeur nominale jusqu'au dépôt du dossier.

Le Conseil d'Administration de la SEM Causse Energia- partie collectivités - doit délibérer pour acter l'entrée de la SEM Causse Energia dans la Société de Projet de Ventajou.

Le PNR des Grands Causses détenant un siège au Conseil d'Administration de Causse Energia ayant émis un avis favorable lors du Bureau Syndical du 22 novembre 2024, il est proposé aujourd'hui au bureau syndical du PNR des Grands Causses de délibérer sur l'entrée au Capital de la SEM Causse Energia dans la Société de Projet.

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2026-042** du Bureau syndical du 19 juin 2026

Mise à jour du **TABEAU DES EFFECTIFS**

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES – Monique ALIES – Emmanuelle GAZEL – Gaëlle LEVEQUE – Fabrice FRAYSSINET – Jean-Luc MALET – Jérôme MOURIES – Marina VIDAL-CONDOMINES – Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES – Claude ASSIER – Sophie PRADEL – Christophe SAINT-PIERRE

La Présidente rappelle aux membres du bureau syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois permanents et non permanents,

Vu le budget du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu la délibération précédente n°2026-001 du 13 février 2026 portant tableau des effectifs en date du 1^{er} mars 2026,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs afin de tenir compte :

- des créations, suppressions ou modifications d'emplois,
- de l'évolution des besoins des services,
- des obligations réglementaires en matière de gestion des emplois publics,

Il appartient donc au Bureau syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer au 1^{er} août 2026 :

- sur la filière administrative, un emploi au grade de rédacteur
- sur la filière technique, un emploi au grade de technicien

La Présidente propose au bureau syndical :

Pour la prise en compte des éléments mentionnés, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants par :

- la création d'un poste permanent pour un emploi en catégorie B au grade de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} août 2026 afin de pouvoir poursuivre la procédure de recrutement de la personne sélectionnée sur l'emploi d'assistante de gestion administrative et comptable.
- la création d'un poste permanent pour un emploi en catégorie B au grade de technicien à temps complet à compter du 1^{er} août 2026

A savoir, les recrutements

* du ou de la chargé(e) de mission pour l'animation et l'accompagnement à la mise en œuvre des OLD « Obligations Légales de Débroussaillage »

ET,

* du ou de la chargé(e) de mission pour l'animation de la charte forestière de territoire des grands causses,

nécessitent cette création.

Les candidatures de ces deux postes sont ouvertes au grade de technicien territorial et au grade d'ingénieur territorial. Le grade sera attribué au regard des profils qui seront retenus. L'unique création de postes pour deux recrutements se justifie par le fait qu'un emploi est devenu vacant sur le grade de technicien territorial à la suite du départ d'un agent au 31 mars 2026 et que deux départs (contrats de projet) au grade d'ingénieur sont planifiés l'un au 30 juin 2026 et l'autre sur le 3^{ème} trimestre 2026.

A l'identique, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour l'animation des sites Natura 2000, lié à un départ en retraite, sera également pourvu sur le grade d'ingénieur qui deviendra vacant par une 3^{ème} fin de contrat de projet en CDD sur ce grade. Ce recrutement se fera avant le départ effectif en retraite de l'agent titulaire du poste, programmé début 2027, afin de permettre une passation dans de bonnes conditions.

- la suppression d'un poste permanent sur l'emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} août 2026 puisque l'agent en CDD n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat.

Le tableau des effectifs se trouvera ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2026 :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pouvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	0
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	4
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur général	A	100%	1	0
Attaché principal	A	100%	3	1
Attaché	A	100%	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	100%	1	1
		90%	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	3	3
Rédacteur	B	100%	2	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	100%	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
Adjoint administratif	C	100%	1	1
TOTAL			15	10
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	9	6
Ingénieur	A	100%	8	8
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%	1	1
Technicien territorial	B	100%	5	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	100%	2	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%	1	1
Adjoint technique	C	100%	4	3
TOTAL			30	24
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			51	39

VOTE :	Pour : 12	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Bureau syndical décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Ce tableau des effectifs prend en compte les emplois permanents (titulaires et contractuels sur emploi permanent) et, les emplois non permanents (accroissement temporaire et contrats de projet).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012,

La Présidente est autorisée à recruter des agents pour pourvoir les emplois inscrits au tableau des effectifs et, à recourir, le cas échéant, à des agents contractuels dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

La Présidente

Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Création d'un poste permanent au grade de rédacteur

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Bureau Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé, le temps de travail du poste et, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Objectifs

Considérant le tableau des emplois adopté par le Bureau Syndical en date du 19 juin 2026,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial au grade de rédacteur à temps complet pour occuper le poste d'assistante de gestion administrative et comptable, en raison du départ de l'agent contractuel qui occupait ce même poste au grade d'adjoint administratif,

Madame la Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur sur le poste d'assistante de gestion administrative et comptable affecté au pôle secrétariat général et logistique du syndicat mixte du Parc.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2026,

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emplois : Rédacteur territorial,
- Grade : Rédacteur,
- Ancien effectif : 1 (nombre)
- Nouvel effectif : 2 (nombre)

Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Budget

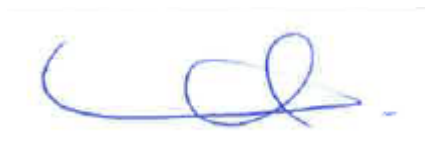
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal du syndicat mixte du Parc au chapitre 012 et aux articles afférents à ce chapitre.

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Recrutement d'un(e) chargé (e) de mission pour l'animation
de la Charte forestière de territoire des Grands Causses
En lien avec la délibération PNRGC n°2026-014 du Bureau syndical du 13 février 2026**

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met en œuvre la Charte du Parc et porte une politique forestière territoriale structurée autour d'une Charte forestière de territoire (CFT) qui décline la Charte du Parc 2024-2039 approuvée.

Objectifs

Le poste a pour objectif d'assurer l'animation opérationnelle de cette CFT, de favoriser la mise en œuvre de son programme d'actions, et de renforcer l'intégration de la forêt et de la filière bois dans le projet de territoire (économie locale, biodiversité, paysages, usages récréatifs, énergie, adaptation au changement climatique).

Le recrutement s'effectuera en contrat CDD de 2 ans à temps complet en catégorie B au grade de technicien territorial ou en catégorie A au grade d'ingénieur territorial de la fonction publique territoriale selon le profil retenu, pour la période de septembre 2026 à septembre 2028.

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- VALIDE la création d'un poste d'animateur de la Charte forestière de territoire
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuel GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sites Natura 2000

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc naturel régional des Grands Causses couvrant 119 communes et 86 100 habitants. Etablissement territorial dédié au développement durable du territoire et à la promotion des patrimoines matériels et immatériels du territoire.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met en œuvre la Charte du Parc.

Objectifs

Le poste a pour objectif d'assurer l'animation de sites Natura 2000, de mettre en œuvre les actions des documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Le recrutement s'effectuera en contrat de fonctionnaire ou contractuel à temps complet en catégorie A au grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} novembre 2026.

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- VALIDE la création d'un poste d'un(e) chargé(e) de mission des sites Natura 2000
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle **GAZEL**



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission animation et accompagnement à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Créé en 1995, le PNRGC situé au Sud du département de l'Aveyron regroupe 119 communes dont 26 communes du Lodévois Larzac dans l'Hérault. La charte du PNRGC, a été élaborée pour 15 ans (2022-2037) et permet au Parc de mener à bien ses actions reconnus par l'Etat qui intègrent trois thèmes principaux : protéger, aménager, développer.

Le Parc est concerné par trois domaines d'intervention : le SCoT, le SPANC et la compétence générale. C'est au sein de cette dernière et du pôle ressources naturelles et biodiversité que le technicien OLD sera intégré.

Plusieurs communes du territoire aveyronnais du Parc naturel régional des grands causses sont concernées par l'aléa feux de forêts avec 70 communes classées sensibilité forte ou très forte. Sur ces 70 communes, 19 sont classées en risque très fort et 51 en risque fort. Ces 70 communes sont soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Un zonage plus précis des zones concernées par les OLD a été établis, il s'étend sur 72 % du territoire du Parc.

A partir de ces zonages OLD, une estimation des bâtis concernés sur l'ensemble du territoire du Parc avec son extension potentielle a été réalisée. C'est ainsi que 72 896 bâtiments seraient concernés sur le territoire aveyronnais du Parc naturel régional avec 3322 bâtiments publics appartenant aux collectivités ou d'autres organismes.

Le territoire d'action concernera 5 communautés de communes avec environ 52 399 bâtiments concernés et classées en risque fort ou très fort. Seule la communauté de communes Millau Grands Causses possède actuellement une personne pour animer et mettre en œuvre les OLD.

Objectifs

Au sein du pôle Ressources naturelles et biodiversité et sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le ou la technicien(e) a pour tâche :

- D'accompagner les Maires dans la mise en œuvre de leurs responsabilités en matière d'OLD et notamment avec des visites de terrain, le contrôle, la préparation des courriers individuels signés par la Mairie ;
- De préparer la stratégie communale de débroussaillage et les plans communaux de débroussaillage en lien avec le SIGiste du Parc et le SMICA ;
- D'assurer une permanence auprès des administrés ;
- De conseiller et d'accompagner les propriétaires privés dans la mise en œuvre de leurs OLD en intégrant les enjeux de protection des milieux et la biodiversité associés à la prévention du risque incendie, de contrôler le débroussaillage réalisé chez les administrés ; de mettre en relation les particuliers avec les entreprises locales (paysagistes, entreprise spécialisée en débroussaillage, entreprise d'insertion...);

- De réaliser des actions d'informations (réunions publiques) et de sensibilisation ;
- D'échanger régulièrement avec les partenaires : SDIS, ONF, CRPF, DDT, collectivités forestières, directeur des Communautés de communes, agents du Parc.

Le Chargé de mission aura l'appui de la Chargée de mission Milieux naturels, faune, flore (en charge de l'animation des sites Natura 2000) et du Chargé de mission Biodiversité, forêts et zones humides.

Il ou elle participe à la vie du pôle Ressources naturelles et biodiversité. Il ou elle participe à l'élaboration du programme d'action du Parc, participe aux réunions internes et aux réunions des réseaux ou des partenaires sur les thématiques qu'il ou elle suit.

Le poste comprend donc un travail de terrain (reconnaissance des sites, échanges avec particuliers, propriétaires, partenaires etc.), un travail de sensibilisation auprès des particuliers et des collectivités (animation de groupes de travail et de comité), un travail administratif en préparant les courriers et relances.

Le recrutement s'effectuera en contrat CDD de 2 ans à temps complet en catégorie B au grade de technicien territorial ou en catégorie A au grade d'ingénieur territorial en fonction du profil retenu, pour la période d'août 2026 à août 2028.

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- VALIDE la création d'un poste de Chargé de mission animation et accompagnement à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Contrat spécifique Mission Energie

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le PNR a été retenu dans le cadre du programme ACTEE pour la mise en œuvre de l'accompagnement des projets suivants :

- Rénovation de l'école de l'Hospitalet du Larzac et de deux logements situés dans le bâtiment
- Rénovation d'un bâtiment pour la création d'une maison des assistantes maternelles à Verrières
- Réalisation d'un audit énergétique du futur tiers-lieu de Saint-Sever du Moustier
- Réalisation de 7 audits énergétiques sur bâtiments de la ville de Millau :
 - o Complexe sportif de la Maladrerie
 - o Ecole Beauregard
 - o Ecole Jean-Henri Fabre
 - o Ecole maternelle du Crès
 - o Gymnase Saint-Jean
 - o Maison du peuple
 - o Musée Pégayrolles

Dans ce cadre un poste de Conseiller en énergie partagée - économe de flux a été créé pour coordonner la démarche et accompagner les collectivités dans leurs projets.

Objectifs

Les objectifs de cette mission sont :

- Promouvoir le service de conseil en énergie partagé - Sensibiliser, informer les collectivités sur la maîtrise de l'énergie et les bonnes pratiques en matière de rénovation énergétique
- Réaliser des diagnostics simplifiés des bâtiments communaux et porteurs de projet, proposer et prioriser les actions.
- Réaliser des diagnostics du parc d'éclairage public des communes adhérentes, proposer et prioriser les actions
- Participer aux actions de réduction de la pollution lumineuse (partenariat RICE Cévennes)
- Accompagner techniquement les projets de rénovation et de construction et notamment les communes engagées dans l'Appel à Projet Chêne de ACTEE et suivre administrativement l'appel à projet
- Élaborer les programmes d'actions des communes avec une analyse en coût global
- Conseiller et accompagner les communes sur les financements disponibles
- Réaliser les bilans d'activités réguliers et participer au réseau régional/national
- Porter des actions de développement d'ENR sur le territoire pour le compte du SM du PNR des collectivités du territoire.

Budget

Dépenses prévisionnelles

Charges de personnel du 01/01/2026 au 30/09/2026 (temps partiel 80%) : 27 165 €

Recettes prévisionnelles

Région Occitanie : 10 000€ (37%)

ACTEE : 10 866€ (40%)

PNRGC : 6 299 € (23%)

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires pour les demandes de financement et la mise en œuvre de ce projet avec les autres partenaires du programme.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Adapt Bâti Confort »
pour l'adaptation de la Maison du PNR aux conditions estivales**

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Face aux canicules dont la récurrence et l'intensité ne cessent d'augmenter et aux différents risques climatiques, l'adaptation des bâtiments existants à ces évènements et la mise en place de mesures d'atténuation sont indispensables dans une région à +2,5°C en moyenne d'ici à 2050, faisant face à une multiplication par 13 des jours de forte chaleur où la température dépasse les 35°C et une multiplication par 8 des nuits chaudes et jours de vagues de chaleur (cf. Synthèse démarche TACCT – janvier 2026).

L'enjeu est considérable un quart des bâtiments seraient exposés à un « risque très fort », et cette proportion pourrait atteindre 61% à 65% (source Étude ADEME – OID). Des alternatives doivent être trouvées en associant des mesures massives de réduction des besoins et de sobriété (solutions passives), ainsi que des solutions actives performantes.

Or, les retours d'expériences « terrain » sont aujourd'hui insuffisants. D'autre part, des études, des outils d'aide à la décision existent, mais ne se présentent pas sous une forme consolidée et facilement accessible.

Il en résulte que la diffusion des bonnes pratiques à grande échelle sur les territoires et auprès des acteurs du bâtiment (maîtres d'ouvrages, architectes, ingénierie, entreprises de travaux, etc.) n'est pas assurée à la hauteur des enjeux. Et l'absence de garantie suffisante freine fortement l'adhésion aux solutions passives et actives performantes.

Le bâtiment de la Maison du PNR est régulièrement sujet à des problématiques d'inconfort estival relevées par les usagers. Si les températures excèdent rarement les 30 °C dans les bureaux du rez-de-chaussée, elles peuvent monter jusqu'à 37°C au 4^{ème} étage lors des périodes de forte chaleur. Plusieurs solutions ont été expérimentées et approuvées pour améliorer le confort des usagers, cependant, une adaptation plus en profondeur du bâtiment et de des usages paraît nécessaire.

Objectifs

Cette AMI vise à déployer et faire émerger des solutions de rafraîchissement efficaces, reproductibles et éprouvées :

- Produisant des données, connaissances et retours d'expériences à la fois techniques sociologiques et sanitaires « in situ » de solutions d'adaptation de bâtiments existants aux vagues de chaleur, sans recours ou presque à la climatisation,
- Contribuant à la montée en compétence des acteurs de la filière « bâtiment-aménagement » sur ces solutions, en ciblant les maîtres d'ouvrages, les prescripteurs, les entreprises.

Le projet repose sur :

- Un diagnostic de l'état existant du bâtiment dont l'objectif sera de comprendre le fonctionnement du bâtiment, ses équipements et ses déficiences sur le confort, son usage et les contraintes liées (ex : horaires, activités, ouverture au public ou non, ...), et de pouvoir disposer de données de référence mesurées avant actions correctives (mesures de températures d'air, d'humidité relative, des conditions de fonctionnement de la ventilation, et questionnaire à l'attention des usagers). La caractérisation de l'organisation des acteurs associés au fonctionnement du bâtiment sera aussi réalisée (qui décide quoi, qui agit sur quoi ?).
- Une étude faisabilité de solutions d'amélioration contre les surchauffes : seront proposées des actions correctives et des travaux pertinents et efficaces, en mobilisant en priorité des leviers passifs et comportementaux (renforcement ou nature de l'isolation, qualité des protections solaires, possibilité de ventilation naturelle, etc.) et peu énergivores (brasseurs d'air, rafraîchissement évaporatif, etc.). La faisabilité permettra de définir les propositions (sur la base de prédimensionnement, calculs, etc.), d'en faire le chiffrage et l'estimation de l'impact sur le planning des travaux, en lien avec les acteurs du projet (maitrise d'œuvre le cas échéant).
- Suivi et mise en œuvre des solutions contre les surchauffes estivales.
- Simulation des performances du bâtiment existant et du bâtiment rénové.
- Suivi instrumenté avant et après travaux.

Budget

Prestations	Dépenses	Recettes	
1/Travaux légers : Fourniture et pose d'équipements divers (stores, film fenêtres, capteurs de température, programmeurs, etc.)	10 000 €	4 500 €	Contrat spécifique Région
		1 000€	AMI Adapt Bâti confort
		4 500€	Autofinancement PNR
2/Études diverses (AMO, STD, audit énergétique, etc.)	A définir	100 %	AMI Adapt Bâti confort

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires avec notamment :

- Solliciter la région pour financer à hauteur de 4500 € au contrat spécifique
- S'engager dans l'AMI « Adapt Bâti Confort »

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_048-DE
Reçu le 23/06/2026

Plateforme d'Approvisionnement Alimentaire Territoriale ' L'Aveyron sur la table ' : Adhésion de principe à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif et contribution au capital social

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES – Monique ALIES – Emmanuelle GAZEL – Gaëlle LEVEQUE – Fabrice FRAYSSINET – Jean-Luc MALET – Jérôme MOURIES – Marina VIDAL-CONDOMINES – Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES – Claude ASSIER – Sophie PRADEL – Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

La Plateforme d'Approvisionnement Alimentaire Territoriale, « L'Aveyron sur la table » est l'un des axes du Projet Alimentaire Territorial porté par le Département de l'Aveyron.

Une association de préfiguration a été créée en février 2025, présidée par le Département est organisée en 3 collèges :

- Département et Chambre d'Agriculture
- PAT locaux : Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) + Parc Naturel Régional de l'Aubrac (PNR Aubrac) + Ouest Aveyron Communauté (OAC)
- Association de Gestion des Marchés des Producteurs de Pays (AGMPP) + Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron (APABA)

Il est nécessaire de donner une nouvelle forme juridique à la structure porteuse pour la mise en opérationnalité de la plateforme : une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) se substituera à l'association actuelle.

Gouvernance

La gouvernance de la SCIC de la Plateforme d'Approvisionnement Alimentaire Territoriale de l'Aveyron s'organisera autour de cinq collèges d'actionnaires, disposant des pouvoirs de vote suivants :

Collèges	Actionnaires	Taux droit de vote
1	Département	25%
2	Chambre d'Agriculture	25%
3	Les 3 PAT locaux : PNR Grands Causses, PNR Aubrac et Ouest Aveyron Communauté	25%
4	AGMPP et APABA	12.5%
5	Producteurs fermiers + Salarié de la SCIC	12.5%

Un apport en capital est prévu par chacun des membres de chaque collège.

Selon le cadre juridique, le minimum légal est fixé à 18 500€.

La création effective de la SCIC interviendra dès lors que l'ensemble (ou une majorité) des partenaires actionnaires se sera prononcée favorablement.

Les statuts de la SCIC et un pacte d'actionnaires, à définir en accord avec l'ensemble des partenaires actionnaires, viendront préciser les modalités de sa gouvernance.

Budget

La contribution du Syndicat Mixte du PNR au capital de la SCIC s'élève à 1 000€.

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Entreprendre au cœur des territoires OCCRE²- consortium ADEFPAT

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES – Monique ALIES – Emmanuelle GAZEL – Gaëlle LEVEQUE – Fabrice FRAYSSINET – Jean-Luc MALET – Jérôme MOURIES – Marina VIDAL-CONDOMINES – Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES – Claude ASSIER – Sophie PRADEL – Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

L'Adefpat est une association régionale d'ingénierie territoriale intervenant sur 6 départements du Nord de la région Occitanie spécialisée dans l'accompagnement sur mesure de projets économiques portés par des acteurs publics, privés et associatifs.

Elle mobilise une méthode éprouvée fondée sur le « faire avec » et le renforcement des compétences locales. L'association conduit des actions d'émergence, de structuration et de développement d'activités, notamment dans les champs de la création, transmission et reprise d'entreprises. Elle intervient en lien étroit avec les collectivités et les écosystèmes locaux pour sécuriser les parcours de porteurs de projet et favoriser l'ancrage territorial des activités. L'Adefpat est également impliquée dans des programmes partenariaux d'envergure visant à renforcer l'attractivité économique des territoires ruraux et à accompagner les transitions.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a pris connaissance du projet « Entreprendre au cœur des territoires », OCCRE² porté par le consortium ADEFPAT, dont l'objectif est de détecter, accompagner et structurer les initiatives entrepreneuriales dans les territoires ruraux du Nord de l'Occitanie.

Ce projet se distingue par son ancrage local et territorial, en s'appuyant sur les besoins exprimés par les acteurs et les publics des territoires ruraux, souvent éloignés des dispositifs d'accompagnement traditionnels. Il vise à adapter et déployer à l'échelle locale des dispositifs innovants, à mobiliser les ressources existantes et à renforcer l'impact grâce à la coordination et à la coopération entre acteurs.

Objectif

Le projet repose sur un consortium opérationnel, associant :

- l'Adefpat (chef de file – ingénierie de la coopération territoriale et accompagnement économique),
- le Réseau Entreprendre 82 (accompagnement de projets à potentiel et mentorat),
- France Active MPA (TPE, financement solidaire et garantie),
- France Active Airdie (TPE, financement solidaire et garantie),
- des partenaires techniques et financiers associés à la démarche : Ad'Occ, ADIE Occitanie, Région Occitanie, Banque des Territoires, Bpifrance
- ainsi que les 18 collectivités territoriales partenaires.

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage à être membre du consortium et à apporter son soutien total à cette initiative, convaincu de sa pertinence pour :

- Favoriser le développement économique et entrepreneurial des zones rurales, en valorisant les talents et projets locaux.
- Accompagner les porteurs de projets grâce à des dispositifs adaptés, incluant formation-développement, ingénierie financière et méthodes d'intelligence collective.
- Renforcer la cohésion territoriale par la mise en réseau des acteurs locaux et la coordination des dispositifs existants.
- Participer à la conception et à l'enrichissement du projet partenarial avec l'ensemble des territoires impliqués, l'Adefpat, France Active MPA, Airdie, ADIE, Réseau Entreprendre 82 et les autres partenaires associés.

Le Parc naturel régional des Grands Causses contribuera activement à la mise en œuvre du projet en mobilisant son réseau d'acteurs économiques et institutionnels, en facilitant l'identification et/ou l'accompagnement des porteurs de projets sur son territoire et en participant aux instances de gouvernance du programme (comité de pilotage et comité technique).

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'engage dans les 2 axes suivants :

AXE 1 : Détecter, informer et orienter → Le Référent de la création

AXE 2 : Accompagner et sécuriser la structuration des projets → D'une détection proactive à un accompagnement de proximité

Budget

Le Parc naturel régional propose que la Chargée de mission attractivité et développement sociétal mette en œuvre ce programme à hauteur de 40 % de son temps de travail. Ces 40% seront pris en charge par l'ADEFPAT. Ce programme se déroule sur 3 années, de septembre 2026 à septembre 2029.

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_050-DE
Reçu le 23/06/2026

Marque Valeurs Parc Naturel Régional Séjours Sud Randos / Gîte Maison de Vignes
--

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

« Valeurs Parc naturel régional » est une marque collective attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. Elle concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques...

La marque « Valeurs Parc naturel régional » affirme sa dimension nationale puisque Valeurs Parc est une marque commune à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux. Propriété de l'État, elle offre ainsi cohérence et lisibilité aux consommateurs car elle fait l'objet d'un suivi dans le temps.

La marque « Valeurs Parc naturel régional » porte la vision d'un autre modèle de société conciliant de façon plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux, pour assurer de façon durable le bien-être des femmes et des hommes au sein de son territoire.

Plus qu'un faire-valoir individuel, « Valeurs Parc » matérialise le lien qui unit les entreprises à leur territoire remarquable mais aussi les entreprises entre elles notamment dans le cadre de filières territoriales.

La marque collective « Valeurs Parc naturel régional » est une marque nationale, appartenant à l'Etat dont la gestion, encadrée par l'article R333-16 du Code de l'environnement, est confiée aux seuls Parcs naturels régionaux. Déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), elle permet de valoriser et d'accompagner les entreprises d'un territoire de Parc naturel régional engagées dans des démarches collectives, solidaires et durables.

Dans ce contexte et conformément au cadre national imposé, le Comité syndical du 10 juin 2022 a lancé la mise en œuvre de la marque Valeurs du Parcs. Cette décision a permis d'engager l'attribution de la marque à 3 entreprises proposant des séjours.

Objectifs

Dans cette continuité, il est proposé aujourd'hui d'attribuer la marque « Valeurs Parc naturel régional » à trois nouvelles structures :

1/ L'agence de voyages SUD RANDOS bénéficie déjà de la marque « Esprit Parc » du Parc national des Cévennes.

La notion de séjour est précisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France comme suit : en itinérance ou sédentaire, séjours accompagnés ou en liberté (avec programme établi sur mesure), week-end découverte.

De plus, le siège social peut être extérieur au périmètre classé du Parc mais l'entreprise doit justifier d'une relation privilégiée avec le territoire. L'agence de voyage SUD RANDOS a, en effet son siège à l'adresse suivante : 29 RUE ALSACE LORRAINE 81500 LAVAUUR (commune hors Parc).

Ainsi, en s'appuyant sur le cahier des charges national de la marque « Valeurs Parc naturel régional », et après examen de chacun des produits, la plupart déjà connus et coconstruits avec l'équipe du Parc, les séjours suivants peuvent être proposés à la marque :

- 1- Le sentier des Gorges du Tarn en Aveyron
- 2- Séjour et activités en famille : Larzac Gorges du Tarn
- 3- Randonnée accompagnée dans les Gorges du Tarn
- 4- Le Tour du Larzac rando sur la terre des Templiers
- 5- Les grands espaces de l'Aveyron : de Millau à St Affrique en liberté

Après examen, il est proposé au Bureau syndical d'attribuer la marque Valeurs Parc naturel régional à l'agence SUD RANDOS.

2/ Le gîte MAISON DE VIGNES DE TOURNEMIRE dont le siège social est situé AVENUE HIPPOLYTE PUECH, 12250 TOURNEMIRE.

L'association, bénéficie déjà du label Refuge LPO. Elle est partenaire du Parc et contribue au développement et à la valorisation des espaces naturels sensibles par ses actions de sensibilisation à l'environnement, auprès des visiteurs. Il s'agit d'un Gîte de groupe (12 pax) principalement à destination des randonneurs en itinérance. Le gîte est en effet situé à proximité du GR 71C et dispose d'une offre adaptée aux randonneurs. Le gîte travaille étroitement avec des restaurateurs du Village de Tournemire afin de proposer une offre de restauration (petit déjeuner, diner, panier pique-nique...).

Le gîte a bénéficié de l'accompagnement du Parc, sur le Fond Tourisme Durable afin de limiter au maximum son impact environnemental.

Après examen, il est également proposé au Bureau syndical d'attribuer la marque Valeurs Parc pour l'hébergement MAISON DE VIGNES DE TOURNEMIRE.

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n°2026-052** du Bureau syndical du 19 juin 2026

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Sites de l'Aveyron Année 2026 : période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 200 sur son territoire historique en Aveyron : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZCS – directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS – directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs : « Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Paux-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites), « Gorges de la Vis et de la Virenque ».

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Objectifs

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les comités de pilotage annuels valident chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée

L'animation des sites Natura 2000 se compose d'une part de suivis scientifiques, de compléments ou d'actualisation d'inventaires d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire, et d'autre part d'actions de formations, de sensibilisations et de suivis des agriculteurs contractants.

Les animateurs ont également pour tâches :

- L'information auprès des élus des communes concernées par les zonages Natura 2000.
- L'accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites.
- L'accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets.
- Des formations, interventions auprès d'étudiants.
- Des actions de communication.
- La participation aux divers réseaux des animateurs et acteurs de Natura 2000.
- La préparation des Comités de pilotage.

- La rédaction d'avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations, afin de garantir leur comptabilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000.
- Le suivi d'espèces à Plans Nationaux d'Actions (vautours, passereaux, mammifères...) et des espèces de la directive Oiseaux (aigle, busards, crabe, gypaète, passereaux...).
- La veille sur la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification et projets de développement sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Budget prévisionnel et plan de financement pour l'animation des 17 sites Aveyron

Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période et fait l'objet de demandes de financements spécifiques.

Il comprend :

- Des dépenses de personnel du Parc: 67777,92 €
- Des prestations extérieures : 45763,50 €

Total TTC..... 113 541,42 € TTC

Plan de financement : 100 %

- Région : 20 %22708,28 € TTC
- Europe (Feader) : 80 %..... 90833,14 € TTC

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_052-DE
Reçu le 23/06/2026

**Action EIT : Projet territorial de Synergies inter-entreprises
(Ecologie industrielle et territoriale : EIT)**

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Fin 2021, le PNR GC a signé un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME sur le territoire de 5 Communautés de communes (périmètre du SCoT et du PCAET): Millau Grands Causses, Larzac et vallées, St-Affricain, Roquefort, 7 Vallons, Monts Rance et Rougier, Muse et Raspes du Tarn, visant à accompagner ces dernières dans une démarche de transition écologique.

En s'engageant dans le COT, les 5 collectivités ont réaffirmé leur volonté de s'inscrire collectivement dans une démarche de progrès sur deux volets : « Climat Air Energie » et « Economie circulaire ».

En ce sens, les 5 collectivités et le PNR GC ont validé à l'été 2023 le plan d'actions territorial en matière d'économie circulaire, dont un des axes majeurs est dédié à l'émergence de nouveaux modèles économiques, tout particulièrement au travers de démarches collectives telle que celles de la détection et la mise en œuvre de synergies inter-entreprises, autrement appelé Ecologie industrielle et territoriale (EIT).

A l'image du réemploi des palettes vers les réseaux de chaleur, de la valorisation de la laine via la Filature Colbert ou encore de la récupération du sel des Salaisons Cros pour l'abattoir de St Affrique puis le salage des routes de la collectivité, des synergies inter-entreprises existent sur le territoire et ont montré leur plus-value en termes d'optimisation des ressources et de limitation des déchets.

Il existe cependant encore un potentiel de développement important, dont la clef d'entrée est une meilleure connaissance inter-entreprises.

Objectifs

L'objectif de la démarche est multiple :

- Améliorer l'interconnaissance des entreprises du territoire
- Accompagner les entreprises dans une démarche collective de transition écologique
- Démultiplier les synergies inter-entreprises

Cette action se déroulera prioritairement sur et avec les Communautés de Communes de Millau Grands Causses et du Saint Affricain Roquefort 7 vallons qui se sont montrées les plus intéressées par ce projet avec notamment un engagement d'animation et de suivi de leur chargé de mission développement économique et une priorisation sur la filière du bâtiment.

Le PNRGC et les 2 Comcoms seront chefs de file de ce projet partenarial territorial avec la CMA et la CCI. Ils constitueront le comité de pilotage et de suivi de cette opération avec l'appui d'AdOcc.

Ce projet se déroulera en plusieurs phases :

- Phase 1 : Cadrage du projet et mobilisation des partenaires
Cette phase constitue le socle du projet. Elle vise à définir le cadre d'intervention et à disposer d'une connaissance fine des besoins des entreprises du territoire. Elle comprendra une phase de sensibilisation et d'entretien auprès d'un panel d'entreprises ciblées par le comité de pilotage par cette démarche afin de connaître leur pratique et leur besoin en termes de développement durable et d'économie circulaire.
- Phase 2 : Analyse et définition d'un plan d'actions à partir des données et concertation de la phase 1
- Phase 3 : Mise en œuvre des actions pré-établies précédemment : accompagnement d'entreprises dans leur démarche de labels et concrétisation de ces synergies inter entreprises par des actions collectives

Calendrier prévisionnel

- Phase de lancement : septembre 2026
 - o Fin 2026 : définition de la gouvernance de la démarche, stratégie de mobilisation
 - o 1^{er} semestre 2027 : Mobilisation des entreprises, organisation des ateliers de détection
 - o 2eme semestre 2027 : concrétisation des 1ères synergies et des actions collectives sélectionnées

Plan de financement

Le cout de ce projet est évalué à 90 000 € TTC.

Deux demandes de financement seront sollicitées :

- Un dossier Leader déposé par le PNR des Grands Causses pour une demande de subvention de 57 600 €
- Une subvention du fond vert obtenu par le PNR des Grands Causses au titre du PCAET de 8 800 € à verser à la CCI et la CMA.

Structures	Type de dépenses	Montant total	Subvention Leader	Subvention Fond vert	Reste à charge PNR
PNR	Animation, suivi : 0.7 ETP	35000	22400		12600
CMA	Enquête terrain, accompagnement label, organisation d'actions collectives : estimation de 42 jours de temps de chargé de mission	35000	22400	5600	7000
CCI	Enquête terrain accompagnement label, organisation d'actions collectives : estimation de 25 jours de temps de chargé de mission	20000	12800	3200	4000
	TOTAL	90000	57600	8800	23600

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente :

- À déposer un dossier Leader pour ce projet avec les prestations CCI et CMA
- À verser une subvention de 3 200 € à la CCI et 5 600 € à la CMA
- Et à engager l'action et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_053-DE
Reçu le 23/06/2026

Filière laine – dossier FNADT

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES – Monique ALIES – Emmanuelle GAZEL – Gaëlle LEVEQUE – Fabrice FRAYSSINET – Jean-Luc MALET – Jérôme MOURIES – Marina VIDAL-CONDOMINES – Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES – Claude ASSIER – Sophie PRADEL – Christophe SAINT-PIERRE

Contexte territorial

Au cœur de l'AOP Roquefort, le territoire du Sud Aveyron est caractérisé par une économie où l'agriculture prédomine. A l'échelle du territoire du Parc, on recense près d'un million de brebis, soit un gisement potentiel de 1000T de laine brute/an.

A ce jour, il n'existe que très peu de débouchés pour cette laine et, depuis quelques années, les stocks s'accumulent sur les exploitations agricoles, ce qui représente un réel problème pour les agriculteurs. En effet, on estime qu'actuellement, au niveau national, seuls 4% de la laine est valorisée.

Les enjeux du développement de cette filière sur le territoire sont multiples :

- Soutenir le monde agricole, pilier de l'économie locale, par la valorisation de la laine, actuellement perçue majoritairement comme un sous-produit,
- Redonner une valeur à la laine à hauteur des potentialités qu'elle offre : isolation, textile, paillage, amendement...
- Créer des emplois localisés autour d'une filière de territoire
- Contribuer à l'attractivité du territoire pour de nouveaux porteurs de projet

Par ailleurs, en confortant l'élevage ovin et le pastoralisme sur le territoire, la filière laine contribue également indirectement à l'entretien des milieux ouverts par le pâturage et ses impacts positifs sur la biodiversité et les paysages (classement au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Emblématique du territoire, la filière laine est l'une des filières ciblées par la stratégie territoriale en matière d'économie circulaire et le plan d'actions associé adopté à l'été 2023 par le Parc et l'ensemble des collectivités impliquées dans la démarche.

Son accompagnement s'inscrit également dans la stratégie d'attractivité du territoire au travers l'accompagnement de porteurs de projets divers et la valorisation du patrimoine immatériel des Grands Causses.

C'est pourquoi le Parc souhaite accompagner le développement de cette filière localement au travers de différentes actions.

Contexte de l'action

Les actions fléchées sur la filière laine sur les années à venir sont les suivantes :

- **Animation territoriale** : localement et au-delà des frontières du territoire du PNR : réseaux et partages d'expériences avec les territoires voisins, organisation de rencontres professionnelles, participation à des événements...
- **Capitalisation sur l'utilisation d'un isolant 100% laine locale dans les bâtiments** : au travers de suivi de chantiers utilisant ce matériau, collecte de données techniques, qualitatives et économiques, utiles à la promotion du produit et au renouvellement de l'ATEX de la Filature Colbert
- **Soutien à la structuration de la filière locale** :
 - o **Amélioration de la qualité de la laine des élevages locaux** : formations dédiées à la tonte et au tri visent à améliorer la qualité de la laine et à renforcer les compétences des acteurs de terrain (éleveurs, tondeurs, collecteurs...). L'ambition est de constituer un réseau local d'« ambassadeurs de la laine » et d'encourager une meilleure valorisation économique via les débouchés actuels ou émergents.
 - o **Soutien à la mise en place d'un "FabLab de la laine"** (mutualisation de matériel de transformation),
 - o **Projets R et D avec des structures de recherches**
- **Communication** : création d'un « **Chemin de la laine** », série d'interviews/portraits sur les différentes mailles constituant la chaîne de valorisation de la laine depuis l'élevage jusqu'aux produits finis. Valorisation, au travers d'un projet touristique par la création d'une "route de la laine".

Pour mener à bien ces actions, un dossier de demande de subvention est déposé auprès du FNADT. Seules les 2 actions suivantes ont été retenues dans le dossier:

- **Capitalisation sur l'utilisation d'un isolant 100% laine locale dans les bâtiments**
- **Amélioration de la qualité de la laine des élevages locaux**

Compte tenu de la proximité des actions portées par nos territoires respectifs, des liens sont et seront également réguliers avec les territoires voisins: PNR des Causses du Quercy, Lainamac/cluster Resolaine, Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Objectifs des 2 actions retenues

- Analyser l'usage de la laine comme isolant
- Capitaliser sur les données encore peu nombreuses à ce sujet pour communiquer dessus et promouvoir le produit
- Améliorer la qualité de la laine récoltées sur les exploitations locales pour :
 - o Répondre aux besoins des transformateurs locaux
 - o Estimer l'amélioration des rendements de transformation d'une laine triée VS une laine non triée en vue de mieux répartir la valeur ajoutée sur toute la chaîne : éleveur, collecteur, transformateur...
 - o Amorcer la rédaction d'un cahier des charges associé à une grille tarifaire différenciée en fonction de la qualité de la laine
- Initier de nouvelles initiatives de transformation de la laine en direct par les éleveurs: transformation en vue d'accueillir du public à la ferme, création d'ateliers pédagogiques...

Plan de financement

En € TTC

Dépenses : 56 303.87€

- Prestations externes : 40 000€
- Dépenses de personnel : 16 303.87€

Recettes : 56 303.87€

- FNADT : 45 000€ (80%)
- Autofinancement : 11 303.87€ (20%)

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Construire des territoires de moyenne montagne d'avenir et résilients face au changement climatique. L'exemple des parcs naturels régionaux du Haut Languedoc et des Grands Causses
--

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Les Parcs naturels régionaux du Haut-Languedoc et des Grands Causses font face à des défis climatiques majeurs : hausse des températures, stress hydrique et risques naturels accrus (incendies, érosion). Ces évolutions fragilisent les habitats naturels et imposent une adaptation des modes de gestion territoriale.

L'attractivité croissante de ces espaces frais et préservés entraîne une concentration des loisirs de pleine nature. Cette fréquentation intensive génère des tensions avec les activités essentielles telles que le pastoralisme, indispensable au maintien de la biodiversité dans certaines milieux naturels (pelouses sèches, prairies sèches) et de l'entretien des paysages. L'enjeu est de concilier durablement les loisirs de pleine nature, l'activité agricole et forestière et la protection des milieux sensibles.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques publiques nationales, régionales et interrégionales en matière d'adaptation au changement climatique et de développement durable des territoires de moyenne montagne. Il contribue directement aux objectifs du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), qui vise à anticiper les effets du dérèglement climatique, à renforcer la résilience des territoires et à accompagner les acteurs locaux dans l'évolution de leurs pratiques.

Le projet répond également aux priorités de la Convention interrégionale du Massif central (CIMAC 2021-2027), en favorisant la gestion durable des espaces naturels sensibles, l'observation des évolutions environnementales et l'adaptation des pratiques de pleine nature. Il s'inscrit pleinement dans les axes dédiés à la résilience écologique et à l'attractivité durable du massif.

A ce titre, le Parc naturel régional des Grands Causses pilote depuis 2016 le Pôle de pleine nature Grands Causses Lévézou. Le Parc naturel régional, quant à lui, est chef de file de la politique éco-responsable du Pôle de pleine nature Montagnes du Caroux, piloté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

Ces programmes pourraient s'inscrire pleinement dans la stratégie à déployer pour la période 2027-2028-2029 (pôle de pleine nature Saison 3).

Le projet apporte aussi une réponse concrète au Plan Stratégique d'Adaptation au Changement Climatique (PSACC) du Massif central, tout en répondant aussi à la stratégie Occitanie Résiliente, qui place l'adaptation au changement climatique au cœur de l'action régionale.

Conçu comme un programme opérationnel et structurant, le projet « Accompagner la transformation des territoires de moyenne montagne pour un avenir résilient face au changement climatique – Parcs naturels Grands Causses et Haut-Languedoc » repose sur quatre groupes d'actions complémentaires :

1. La prévention : pour limiter les dégradations des milieux naturels et à anticiper les conflits d'usages liés à l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels.
2. La sensibilisation : pour co-construire une culture de vigilance et de bonnes pratiques auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.
3. L'observation : pour renforcer la connaissance des impacts du changement climatique et de la fréquentation sur les espaces naturels
4. La communication : pour rendre visible les résultats et fédérer autour des enjeux du programme.

Objectifs

L'objectif principal du projet :

Adapter les territoires de moyenne montagne aux effets du changement climatique en conciliant préservation des milieux naturels, gestion durable de la fréquentation et maintien de l'attractivité touristique. Le projet vise à expérimenter et structurer des méthodes opérationnelles de gestion des espaces naturels, fondées sur l'action de terrain, la sensibilisation des usagers, l'observation des milieux, la communication et le transfert des connaissances pour un véritable partage des résultats à l'échelle du Massif central.

Les objectifs spécifiques du projet :

1. Prévenir les dégradations des milieux naturels

Mettre en place une présence qualifiée sur les sites naturels afin de définir une grille réutilisable de la sensibilité, informer les usagers et favoriser l'adoption de comportements respectueux des milieux et accompagner les élus pour un aménagement durable de leur territoire.

2. Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles

Encourager l'adoption de pratiques responsables en matière de gestion des ressources naturelles, notamment de l'eau, auprès des usagers, des acteurs touristiques et des collectivités, afin de limiter les pressions sur les milieux et de favoriser une utilisation durable des ressources dans un contexte de changement climatique.

3. Organiser les usages des espaces naturels

Accompagner les pratiques de pleine nature par des actions d'information et de médiation afin de prévenir les conflits d'usages et favoriser la cohabitation entre activités de loisirs, usages agricoles et forestiers et la préservation des milieux naturels.

4. Sensibiliser les publics du territoire

Développer des actions d'éducation et de sensibilisation auprès des habitants, des scolaires et du grand public afin de mieux faire comprendre les enjeux climatiques et environnementaux et encourager des comportements respectueux des milieux naturels.

5. Mobiliser les acteurs locaux

Accompagner les élus, les associations et les socioprofessionnels afin de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans les pratiques et les activités du territoire.

6. Renforcer l'observation des milieux naturels

Consolider les dispositifs de suivi de la biodiversité et de la ressource en eau afin de mieux comprendre les évolutions des écosystèmes face au changement climatique. Mettre en place et tester des protocoles transférables et accompagner la prise de décision en termes de gestion et d'aménagement du milieu naturel.

7. Suivre les usages et la fréquentation des espaces naturels

Mettre en place des outils de suivi de la fréquentation et des pratiques de pleine nature afin d'adapter les actions de gestion et d'anticiper les pressions sur les milieux sensibles (pelouses sèches, grottes...).

8. Capitaliser sur les expériences menées

Produire et formaliser des retours d'expérience afin de structurer les enseignements issus du projet et améliorer les pratiques de gestion des espaces naturels.

9. Diffuser les résultats et les bonnes pratiques

Développer des supports de communication et de valorisation (supports pédagogiques, contenus audiovisuels, outils de médiation) afin de partager les résultats du projet et favoriser la diffusion des pratiques à l'échelle du Massif central.

Ces objectifs sont en pleine cohérence avec :

1. PNACC : adaptation intégrée au changement climatique, préservation des milieux, expérimentation reproductible, montée en compétence collective.
2. CIMAC 2021-2027 : protection et valorisation des milieux emblématiques du Massif central, attractivité territoriale, expérimentation interrégionale.
3. PSACC : adaptation des territoires et des activités au changement climatique, préservation des milieux naturels et gestion durable des ressources.

Occitanie Résiliente : renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations, anticipation et transformation des pratiques sur le territoire.

Budget

Dépenses		Recettes	
Prestations externes	130 562 €	FNADT – Massif central	98 186 €
Ingénierie Pnr GC	33 080 €	Leader	32 728 €
		PNR GC	32 728 €
TOTAL	163 642 €	TOTAL	163 642 €

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_055-DE
Reçu le 23/06/2026

Dossier de demande de subvention FNADT pour la filière Pierres sèches	
■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

La pierre, matériau naturel et durable, façonne les territoires et constitue une ressource locale, réemployable et à faible empreinte carbone lorsqu'elle est mobilisée à proximité. Elle est au cœur du patrimoine bâti et paysager, et demeure essentielle pour les constructions contemporaines comme pour la restauration de l'existant. La pérennité de ces usages repose sur le maintien et la transmission de savoir-faire artisanaux spécifiques.

Depuis 2016, les programmes d'actions soutenus par l'État et les collectivités ont permis de renforcer la coopération entre acteurs, de structurer les filières et d'enrichir les connaissances techniques et scientifiques. Ils ont également contribué à faire émerger des initiatives territoriales variées, notamment portées par les Parcs naturels régionaux (PNR), en lien avec les artisans (ALC et ABPS), les carriers et les collectivités.

Aujourd'hui, la filière fait face à des enjeux majeurs liés à la ressource en pierre : identification et accès aux gisements, maintien ou réouverture de carrières de proximité, organisation des flux et des stocks, réemploi des matériaux, et adaptation aux besoins des territoires. Dans ce contexte, un rapprochement renforcé entre les principaux acteurs (ABPS, ALC, plusieurs PNRs, du massif central) apparaît nécessaire afin de mieux coordonner les actions, partager les connaissances et structurer une approche collective à l'échelle nationale. Cette dynamique vise à sécuriser l'accès à la ressource, soutenir les filières artisanales et répondre aux enjeux de transition écologique et de développement local.

Objectifs

En partenariat avec le Parc naturel régional de l'Aubrac, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche les associations nationales ABPS (Artisans Bâtitseurs en Pierres Sèches) et ALC (Artisans Lauziers Couvreur), un programme Lauba Roc a été élaboré avec 3 axes :

AXE 1 : Structuration des filières de réemploi et valorisation des gisements – axe porté par les 3 PNR sauf l'action 1.4 portée par ALC/ABPS

L'objectif est de structurer une filière de réemploi et de valorisation des gisements adaptée aux territoires, pour répondre à des enjeux communs. 4 actions sont prévues :

- Action 1.1 : Retours d'expérience (Pierres Collectives, plateformes de réemploi, ...) et définition de modèles de gouvernance
- Action 1.2 : État des lieux des gisements potentiels, mobilisation et création d'une communauté d'intérêt sur chaque périmètre de PNR pour une mise en réseau des acteurs de la pierre sèche et de la lauze
- Action 1.3 : Structuration économique territoriale des plateformes de valorisation et de réemploi
- Action 1.4 : Définition de protocoles de caractérisation des matériaux et de vieillissement du calcaire

AXE 2 : Structuration et pérennisation des carrières artisanales et locales de lauzes et pierres - portage ALC/ABPS

L'objectif est de consolider durablement les carrières artisanales locales, de garantir un accès pérenne à la ressource en pierre artisanale et patrimoniale en Massif central et d'adapter leur cadre économique et réglementaire aux réalités de terrain.

AXE 3 : Communication, sensibilisation, formation et animation inter-filière - portage des 5 structures

L'objectif est de consolider l'ancrage institutionnel et territorial de la filière pierre artisanale et patrimoniale en structurant un cadre de dialogue partagé et en renforçant sa reconnaissance politique.

Ce programme est évalué à un montant global pour les 5 porteurs de projet à 243 182.98 € :

Budget pour le PNRGC

Coût :	
Prestations externes.....	23 000,00 €
Dépenses de personnels	5 944.12 €
et frais de personnel indirect	891.62 €
TOTAL	29 835.74 €
Plan de financement :	
Programme FNADT (80%)	23 868.59 €
Parc naturel régional des Grands Causses (20 %).....	5 967.15 €
TOTAL	29 835.74 €

VOTE : Pour : **12** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires pour les demandes de financement et la mise en œuvre de ce projet et notamment « des marchés groupés et/ou collectifs » avec les autres partenaires du programme.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Projet collaboratif dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif central Train événementiel – Train de l'Aubrac

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

La ligne ferroviaire Béziers - Neussargues, dite ligne de l'Aubrac, est classée « Train d'Equilibre Territorial » depuis 2010. Elle représente 277 km de rails. C'est une ligne sous utilisée pour le tourisme alors qu'elle est classée parmi les 10 plus belles lignes ferroviaires rurales d'Europe. Elle traverse des paysages diversifiés via 46 tunnels et 37 viaducs, dont le viaduc de Garabit, situé entre les gares de Saint-Flour - Chaudes-Aigues et Saint-Chély-d'Apcher. Elle relie quotidiennement Béziers à Clermont-Ferrand via Neussargues, accessible depuis Paris et Montpellier. La ligne est couverte par l'Intercités Aubrac (un aller - retour par jour) et des TER quotidiens, soit 2 à 8 passages de train par jour dans les gares.

Une riche offre patrimoniale, culturelle et d'activités de pleine nature est accessible immédiatement depuis ses gares.

De ce fait, son potentiel touristique est important. Cependant, la communication touristique autour de la ligne est sectorielle et localisée et les services en gare demeurent très limités, voire absents.

Entre 2023 et 2025, dans le cadre de l'Appel à projets Plan Avenir Montagne Mobilités, le Parc naturel régional de l'Aubrac, avec l'appui des Communautés de communes de St-Flour et du Gévaudan, a contribué à l'installation de haltes multiservices sur le parvis de certaines gares (en partenariat avec les communes), à la création d'un voyage sonore à partir de podcasts dédiés au Train de l'Aubrac téléchargeables gratuitement et à la diffusion d'une campagne de communication pour faire connaître ce train.

Les expérimentations menées ont suscité l'intérêt de 2 autres territoires également traversés par la ligne de l'Aubrac : le PNR des Grands Causses et le PETR du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Un projet de coopération dans le cadre du programme LEADER a été élaboré afin d'étendre les opérations de valorisation de la ligne à l'échelle des 3 territoires.

Le projet de coopération vise à étendre et élargir le travail amorcé par le PNR de l'Aubrac à ces deux autres territoires afin d'avoir une approche commune et cohérente autour du Train de l'Aubrac, apportant ainsi une plus grande plus-value en termes d'offres touristique et de mobilité.

La ligne de l'Aubrac traverse les territoires du Parc naturel régional de l'Aubrac (8 gares), du Parc naturel régional des Grands Causses (7 gares) et du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (6 gares). Dans les 21 gares concernées, 273 000 voyageurs ont été enregistrés en 2023 (source : Geofer). La fréquentation de cette partie de la ligne a presque doublé entre 2020 et 2023 (de 151 000 à 273 000 voyageurs en 3 ans). Les gares les plus fréquentées sont Bédarieux, Millau et Saint - Chély d'Apcher, absorbant 65 % du trafic des voyageurs en 2023.

Les trois territoires ont des objectifs communs en termes de tourisme et de mobilité, étant tant tous les trois des territoires de Pôles de Pleine Nature (PPN) en Massif central et ayant également pour objectif de favoriser la mobilité décarbonée, et en particulier la mobilité à vélo (les territoires des Grands Causses Lévézou et du Haut-Languedoc sont lauréats de l'AMI Cycling Hub du Comité Régional du Tourisme et de Loisirs d'Occitanie). Le projet de valorisation de la ligne de l'Aubrac s'inscrit pleinement dans ces dynamiques territoriales.

Régional du Tourisme et de Loisirs d'Occitanie). Le projet de valorisation de la ligne de l'Aubrac s'inscrit pleinement dans ces dynamiques territoriales.

Objectifs

Objectifs et enjeux du projet collaboratif du Train événementiel – Train de l'Aubrac

Renforcer la valorisation touristique de la ligne du Train de l'Aubrac

Contribuer au développement d'une mobilité durable

Valoriser les offres de mobilité et les offres touristiques et de pleine nature depuis les gares

Mise en œuvre du projet collaboratif dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif central (CIMAC)

Organisation d'un Train événementiel :

- a. Animations, spectacles culturels et sorties nature proposés dans le train et dans ou depuis certaines gares/haltes de la ligne de l'Aubrac (une animation par territoire traversé) : St-Chély d'Apcher ou Le Monastier, Tournemire ou Séverac d'Aveyron, Lunas ou Bédarieux ;
- b. Mise en avant des réalisations menées en 2025 et 2026 : haltes multiservices, totems d'informations, bornes numériques, supports de communication, ... Lors des arrêts possibles en gare, présentation des équipements mis en place ;
- c. Restauration et réception pour les participants : un plateau-repas servi dans le train est envisagé à l'aller et au retour, en partenariat avec le restaurateur de la gare de Campagnac-St-Geniez d'Olt. Dans les gares où les spectacles et sorties nature sont prévus, des réceptions seront organisées ;
- d. Communication en amont, pendant et après l'événement sur les réseaux sociaux, dans la presse, ... Une vidéo de l'événement sera également tournée.
- e. Edition de supports de communication communs : affiches, cartes postales, stickers,

Le PNR Aubrac, en tant que chef de file du projet, dépose le dossier de demande global auprès de l'ANCT et percevra l'intégralité du financement sollicité. Il reversera ensuite à chaque partenaire la part respective du financement ANCT au prorata des dépenses justifiées.

Budget

Plan de financement global de l'opération

Dépenses prévisionnelles

Dépenses de personnels.....	4 330.72 €
Prestations externes.....	20 669.83 €
TOTAL DEPENSES	25 000.55€

Recettes prévisionnelles

FNADT	20 000.00 €
Fonds propres.....	5 000.55 €
TOTAL RECETTES	25 000.55 €

Plan de financement détaillé de l'opération pour la PNR Grands Causses

Dépenses prévisionnelles

Dépenses de personnels.....	849.16 €
Prestations externes (prestation artistique, frais de réception, billets de train).....	3 390.00 €

TOTAL DEPENSES4 239.16 €

Recettes prévisionnelles

FNADT	3 391.33 €
Fonds propres.....	847.83 €

TOTAL RECETTES4 239.16 €

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n°2026- 058** du Bureau syndical du 19 juin 2026

Dossier de demande de subvention FNADT pour la mobilité inclusive et durable

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

En zone rurale, la mobilité représente un triple enjeu : énergétique et environnemental (le secteur des transports est le premier poste de consommation énergétique du territoire), économique (le coût de la voiture représente un poids pour les ménages en particulier ceux en situation de précarité) et social (égalité d'accès aux services, à la santé, aux droits).

Le territoire classé Parc naturel régional des Grands Causses est engagé dans des politiques locales de santé et de l'énergie ambitieuses. En matière de mobilité, l'objectif est de réduire la dépendance à la voiture individuelle, via l'aménagement du territoire, le déploiement d'un bouquet de solutions de mobilité inclusives et durables, et de l'accompagnement au changement de comportement.

La stratégie mobilité est déclinée dans l'ensemble des documents cadres et opposables validés par les collectivités du territoire : la Charte, le SCoT et le PCAET à l'échelle du Parc naturel régional, et les PLUi à l'échelle des intercommunalités. Le Contrat local de santé (CLS), dont le pilotage a été confié au PNR par l'Agence régionale de santé (ARS) et les communautés de communes, a quant à lui fait du premier axe de son programme d'action un axe dédié à « l'accès aux soins et la mobilité ».

En 2024, le Parc naturel régional des Grands Causses a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TIMS avec un projet « d'aller-vers et d'amener-vers pour rompre l'isolement social et géographique dans les Grands Causses » structuré autour de 4 actions. Les deux actions « d'amener-vers », le Transport d'Utilité Sociale développé sur la communauté de communes Larzac et Vallées, et l'autopartage entre particuliers « Coloc'auto Grands Causses », ont permis le développement d'une offre de mobilité inclusive adaptée pour les habitants des zones très peu denses complémentaire de l'offre publique existante.

Depuis le début de son engagement sur la thématique de la mobilité, le Parc a ainsi pu développer un certain nombre d'expérimentations dont beaucoup ont prouvé leur utilité. Ces actions méritent d'être poursuivies, dans un cadre conforme aux exigences de la LOM et en lien avec les AOM, et selon des modèles économiques permettant d'envisager leur pérennisation.

Objectifs

Le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR GC), la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène (CCACV), la Plateforme mobilité du Puy-de-Dôme (Plateforme 63), et le CIVAM Thoré Montagne s'associent pour porter un projet commun autour du développement de la mobilité inclusive et durable en zone rurale de moyenne montagne. Ce projet fait l'objet d'une candidature à l'obtention de crédits FNADT dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif central (CIMAC) pour une période d'octobre 2026 à décembre 2028.

Ce consortium est composé de deux collectivités et deux associations, réparties sur trois départements (Aveyron, Tarn et Puy-de-Dôme) et deux Régions du Massif central (Occitanie et Auvergne-Rhône Alpes), toutes lauréates de l'AMI Tims qui leur a permis d'expérimenter différentes actions en faveur de la mobilité inclusive sur la période allant de janvier 2024 à septembre 2026. La présente opération s'inscrit dans la continuité de ce dispositif, avec pour principes de :

- Poursuivre les actions qui ont prouvé leur utilité et enrichir leur contenu notamment à partir des expériences communes des 4 territoires ;
- Initier de nouvelles expérimentations, en fonction des réalités locales, et en partager collectivement les résultats et enseignements ;
- Rechercher de manière transversale les mesures d'impact et les modèles économiques pour envisager la pérennisation des actions au-delà sur le long terme.

Description des actions

Le premier volet d'actions (volet A) concerne les bouquets de solutions de mobilité dans 4 territoires membres du consortium.

Pour le Parc naturel régional des Grands Causses ce bouquet comporte :

- Le Transport d'Utilité Sociale : Essaimage à d'autres territoires du PNR (sous réserve de l'obtention des cofinancements sollicités) - A.1.1 et expérimentation.

En un an, le TUS larzac et Vallées (TUS LV) a connu un essor important, avec en 2025 (avril-décembre), 36 bénéficiaires, 15 bénévoles, 7015 kilomètres parcourus, et 95 trajets réalisés. Les premiers mois de 2026 laissent à voir de nouvelles inscriptions (+6 bénévoles, +8 bénéficiaires), et une demande de trajets accrue (32 trajets sur le mois de février 2026 uniquement). Au-delà du bilan quantitatif, les retours des conducteurs comme des passagers sont très positifs. Le TUS n'est pas seulement un service de mobilité mais aussi agissant en faveur de la santé mentale et du lien social.

Le développement de ce service par le Parc en lien avec la Communauté de communes Larzac et Vallées et l'Association Familles Rurales du Larzac a permis d'acquérir une expertise sur ce type de service qui pourrait profiter à d'autres territoires du Parc. Sous réserve de l'obtention des cofinancements sollicités auprès de l'ARS et de la CPAM, les crédits FNADT serviraient à poursuivre le service l'expérimentation du service TUS et à l'essaimage de ce modèle sur le territoire.

- Autopartage entre particuliers : poursuite du déploiement avec l'accompagnement de nouveaux groupes - A.1.2

Lancé à l'été 2025, le service d'autopartage entre particuliers « Coloc'auto Grands Causses » permet le partage de véhicules privés au sein de groupes de citoyens situés à proximité les uns des autres. Coloc'auto Grands Causses est un service à la carte qui se compose de 3 briques : l'accompagnement à la mise en place et au suivi des groupes d'autopartage (conseils, mise à disposition de ressources et d'outils d'aide à la décision notamment sur le partage des couts et l'assurance), une plateforme de gestion et de suivi (grâce à l'outil Coloc'auto développé par Mobicoop), et un produit d'assurance adapté au partage de véhicule (complémentaire à la journée par Cartage).

Au 1^{er} mars 2026 ce sont 5 groupes qui se sont constitués et utilisent la plateforme et le produit d'assurance. Plusieurs personnes et groupes supplémentaires se sont manifestés pour s'informer et potentiellement s'engager dans la démarche mais nous constatons que du temps de réflexion est nécessaire avant le passage à l'action. Les crédits FNADT nous permettraient de poursuivre cette action avec les 5 groupes engagés et de pouvoir accompagner de nouveaux groupes et associations au partage de véhicules.

- Autopartage en boucle avec opérateur (Citiz) : recherche du modèle économique et administratif, animation du service - A.1.3

L'autopartage en boucle avec l'opérateur Citiz a été déployé en plusieurs phases depuis 2018 pour aboutir aujourd'hui à 8 véhicules en libre-service dans 5 communes différentes (3 à Millau, 2 à La Cavalerie, 1 à Saint-Affrique, 1 à Séverac d'Aveyron, et 1 à Belmont-sur-Rance). Aujourd'hui, le bilan du service est globalement positif, en particulier pour les véhicules implantés en cœur de bourg comme à Millau. En 2025, ce sont 520 trajets, 13 522 heures d'utilisation et 53 908 kilomètres qui ont été effectués avec les 8 véhicules partagés.

Cette action vise à envisager la suite du service au-delà du marché actuel qui prend fin au 31 décembre 2027. Le portage par le Parc a été mis en place avant la LOM qui a en 2019 redistribué la compétence mobilité aux AOM locales et régionales. A partir de 2028, un nouveau modèle conforme à la LOM sera à adopter en relation avec les EPCI concernés par une/des Citiz et la Région Occitanie. Les crédits FNADT permettront de mener le marché à bien et de préparer la suite avec les acteurs concernés.

- Covoiturage : accompagner les collectivités et entreprises pour le développement du covoiturage domicile-travail - A.1.4

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité à l'échelle du bassin de mobilité de Millau (qui correspond au périmètre du SCoT porté par le PNR), les collectivités ont été consultées pour prioriser les objectifs et les types de trajets sur lesquels développer des actions. Le covoiturage et les déplacements domicile-travail sont ressortis dans le top 3 des priorités. Par ailleurs, la CC Millau Grands Causses et la Région Occitanie sont toutes les deux engagées dans des politiques volontaristes de covoiturage avec la mise en place d'incitations financières au « court-voiturage » (<30km). Cette action s'inscrit dans ce contexte et dans la continuité des Plans de Déplacements Inter-Entreprises réalisés en 2019 auprès de 4 zones d'activités du territoire.

Afin de valoriser l'offre de covoiturage, l'action prévoit de développer des animations et de la communication auprès des collectivités, des entreprises, et des acteurs de l'insertion professionnelle.

Pour les autres territoires (actions A.2.1 à A.4.5) :

Pour la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène il s'agit du Transport d'Utilité Social, de l'autopartage en boucle avec opérateur (Clem), et d'une étude pour une mobilité touristique durable. Pour la Plateforme mobilité du Puy-de-Dôme il s'agit du Transport d'Utilité Social, de l'autopartage en boucle avec opérateur (Clem), et de la location solidaire de véhicules avec et sans permis (scooter). Pour le CIVAM Thoré Montagne il s'agit de l'animation d'une plateforme d'information mobilité, du Transport d'Utilité Social, du covoiturage, et de la location solidaire de vélos, véli, et véhicules.

En complément, une action collective de coopération interrégionale (action B.0) pour la recherche de modèles économiques et de mesure d'impact est prévue via une prestation extérieure. Au-delà de la coordination du consortium, une méthodologie pour l'évaluation des actions (mesure d'impact) et des préconisations de modèles économiques pour 3 types d'actions seront proposés : le TUS (en comparaison avec le TAD), l'autopartage, et la location solidaire.

Dépenses prévisionnelles sur l'ensemble de la durée du projet

Action A.1.1 : Transport d'Utilité Sociale

Gestion des TUS par la/les association(s) porteuse(s).....	3 200 €
Défraiement des bénévoles.....	18 400 €
Animations et communication.....	2400 €
TOTAL.....	24 000 €

Action A.2.2 – Autopartage entre particuliers

Plateforme Coloc'auto.....	5 400 €
Animations et communication.....	1 600 €
TOTAL.....	7 000 €

Action A.2.3 – Autopartage en boucle avec opérateur (Citiz)

Redevance annuelle Citiz 8 véhicules.....	13 920 €
Animations et communication.....	1 800 €
TOTAL.....	15 720 €

Action A.2.4 – Covoiturage

Animations et communication.....	5 000 €
TOTAL.....	5 000 €

Action B.0 – Coordination du consortium, mesure d'impact et modèle économique

Prestation d'accompagnement.....	6 630 €
TOTAL.....	6 630 €

Dépenses de personnel (environ 0.8 ETP pendant 2 ans)

TOTAL.....	104 474 €
------------	-----------

TOTAL DEPENSES162 824 €

Recettes prévisionnelles

Crédits FNADT de la CIMAC (61.4 %).....	100 016 €
ARS (15%).....	24 441 €
CPAM (3.6%).....	5 802 €
Parc naturel régional des Grands Causses (20 %).....	32 565 €

TOTAL RECETTES162 824 €

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires pour les demandes de financement et la mise en œuvre de ce projet avec les autres partenaires du programme.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_058-BF
Reçu le 23/06/2026

Contrat Territorial Occitanie Ingénierie 2026
--

■ Présidente de séance	Emmanuelle GAZEL
■ Présents	Clément CARLES - Monique ALIES - Emmanuelle GAZEL - Gaëlle LEVEQUE - Fabrice FRAYSSINET - Jean-Luc MALET - Jérôme MOURIES - Marina VIDAL-CONDOMINES - Cyril TOUZET
■ Procurations	Christine SAHUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Fadilha BENAMMAR-KOLY donne son pouvoir à Clément CARLES Christophe LABORIE donne son pouvoir à Monique ALIES
■ Absents / Excusés	Jacques ARLES - Claude ASSIER - Sophie PRADEL - Christophe SAINT-PIERRE

Contexte

Le Pnr des Grands Causses assure les actions suivantes dans le cadre de l'animation du CTO Grands Causses Lévézou :

- Animation et secrétariat du Contrat Territorial Occitanie, des Bourgs Centres,
- Articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader),
- Articulation avec les contrats stratégiques et AAP de l'Etat et des établissements publics (ADEME, Commissariat de Massif...): PPN massif central, Itinérance, PAT, CLS, COT, Avenir montagne mobilité...
- Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire
- Animation dotation innovation/ expérimentation

Objectifs

Dans le cadre du partenariat avec la Région pour l'ingénierie territoriale, le territoire de projet s'engage pour la mise en œuvre des Politiques Territoriales Régionales en assurant les missions suivantes :

- Animation et secrétariat du Contrat Territorial Occitanie et des Contrats Bourgs Centres Occitanie

Le Territoire de projet, s'engage notamment à préparer, convoquer et réunir le Comité de Pilotage du Contrat Territorial Occitanie a minima 1 fois par an en début d'année. La maquette du PO de l'année en cours sera transmise avant la fin de 1^{er} trimestre, afin de valider le Programme Opérationnel pour l'année en cours. Le Territoire de projet s'engage à adresser l'invitation au Comité de Pilotage au moins 15 jours avant sa tenue, accompagnée des documents de séance, dont le projet de Programme Opérationnel de l'année et le bilan du Programme Opérationnel de l'année précédente. Il s'engage également à accompagner les communes bourgs centres dans la priorisation de leurs projets et leur contractualisation Bourg Centre (du dossier de pré-candidature à la finalisation du contrat) ainsi que l'organisation des COPILs des Contrats Bourgs Centres nécessaires.

- Etablissement et suivi du Programme Opérationnel du Contrat Territorial Occitanie et articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader)

Le Territoire de projet s'engage à établir le projet de Programme Opérationnel annuel en amont du Comité de Pilotage en recensant l'ensemble des projets du territoire pour lesquels les communes ou intercommunalités maîtres d'ouvrage souhaitent solliciter le soutien de la Région et des autres partenaires du Contrat au cours de l'année, y compris les fonds européens dont la Région est autorité de gestion. Après validation en Comité de pilotage, le Territoire de projet s'engage à assurer le suivi du Programme Opérationnel permettant de connaître l'état d'avancement de chaque projet et d'identifier le cas échéant l'émergence de nouveaux projets.

- Animation du partenariat sur le territoire

Le Territoire de projet s'engage à réunir au moins une fois par an une conférence des Maires à l'échelle du territoire pour les informer de l'avancement du Contrat Territorial Occitanie et les associer à la préparation du Programme Opérationnel. Le Territoire de projet s'engage à réunir au moins une fois par an un Comité Participatif Citoyen Local pour l'informer de l'avancement du Contrat Territorial Occitanie.

- Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire

Le Territoire de projet s'engage à se tenir à disposition de l'ensemble des communes du territoire pour les accompagner le plus en amont possible dans la concrétisation de leurs projets si elles ne disposent pas des ressources nécessaires. A ce titre, le Territoire de projet s'engage à mobiliser leur expertise interne ou recherchent cette expertise auprès d'autres partenaires, notamment auprès des directions et agences de la Région dans le cadre du Réseau Régional des Développeurs Territoriaux.

- Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats Territoriaux ruraux 2022-28.

Le Territoire de projet propose au Comité de Pilotage du Contrat les thématiques retenues au titre de la Dotation Innovation Expérimentation du Contrat Territorial Occitanie. Ils s'engagent à assurer en suivant la mise en œuvre en organisant la sélection par le Comité de Pilotage des opérations relevant de ces thématiques à l'occasion de l'établissement des Programmes Opérationnels annuels.

- Relais de proximité des directions et agences de la Région

Le Territoire de projet s'engage à être le relais de proximité auprès des collectivités locales de leur territoire pour les directions et agences de la Région qui les sollicitent, que ce soit pour des missions générales d'information ou pour accompagner un projet particulier.

Budget

Le PNR Grands Causses sollicite une aide auprès de la Région Occitanie de 21 375 €

VOTE : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Bureau syndical valide ce projet et autorise la Présidente à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
La Présidente
Emmanuelle GAZEL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20260619-20260619_059-DE
Reçu le 23/06/2026